

ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNAUTÉS EDUCATIVES

bulletin

No 34 + 35

1982

Septembre
Octobre



SOMMAIRE :

Page : 3

Editorial - R. Soisson

Page : 5

Erfolgreiche statutarische Jahrestagung unserer Vereinigung.
communiqué de presse.

Pages : 7 - 8

Congrès national à Rouen (A.N.C.E. France)
Communiqué de presse.

Pages : 11 - 30

L'intégration scolaire des enfants et adolescents handicapés
Document de (A.P.A.J.H.)

Pages: 35 - 43

Schulische Integration lern- und verhaltensgestörter Kinder in
Schweden (Sonderpädagogik 2/82)

Secrétariat: ASSOCIATION NATIONALE
DES COMMUNAUTÉS ÉDUCATIVES
Mme. Majerus Yvonne
25. Rue Marie Müller-Tesch
L - 4250 Esch-sur-Alzette.
Tel. 553207

A S S O C I A T I O N N A T I O N A L E

D E S C O M M U N A U T E S E D U C A T I V E S.

BULLETIN

éditeur : A.N.C.E. 82, rte d'Arlon, Capellen

téléphone : 30 92 33 et 30 91 48

parution : 10 X par année

tirage : 300 exemplaires

abonnement : Veuillez verser la somme de 300,- frs
(carte de membre et abonnement au C.C.P.
de l'association NO= 2977-67 avec la mention :
abonnement bulletin de l'A.N.C.E.

Mme Alice Molitor-Peffer

30 a, côte d'Eich

L - 1450 LUXEMBOURG

Les articles signés ne reflètent pas nécessairement l'opinion
de l'A.N.C.E.

Le délai pour qu'un article puisse être publié dans le numéro
suivant est le premier jour ouvrable du mois prochain.

E D I T O R I A L

Ce bulletin sera encore consacré au sujet de l'intégration scolaire des enfants et adolescents handicapés. D'une part nous présentons un dernier complet présenté par l'A.P.A.J.H. (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés) l'année dernière en France et d'autre part un article présenté récemment dans " Sonderpädagogik " 2/82 sur ce même sujet mais relatant des expériences faites en Suède.

R. S.

Le Centre de Réadaptation à Cap

**vous propose ses produits et travaux en
menuiserie**

serrurerie

reliure-cartonnage

horticulture

céramique

accepte: tous les travaux de sous-traitance



LE FOYER

Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances
Société anonyme

Boîte postale 1608
L-1016 Luxembourg

**Um Lëtzebuerger
Versecherungsmaart
un der Spëtzt !**

Gesellschaftssëtz:

LEZEBURG - KIRCHBERG
6, rue Albert Borschette
Tél. 437 437

heures d'ouverture: 8.30-12.00
13.30-16.00

Regional - Büro:

ESCH/UELZECHT:
74-76, Bd. Kennedy
Tél. 54 89 21

heures d'ouverture: 8.30-12.00
13.30-16.30

d'Lëtzebuerger Gesellschaft LE FOYER

Hoffentlech Är Gesellschaft

**Mir
sichen
Agenten
am
ganze
Land**

librairie

papeterie

journaux

cadeaux

jouets

articles en cuir

le bonquin s.à r.l.

87, rue de l'alzette

esch-sur-alzette - tel.: 54 92 70

nos spécialités:

globes terrestres lumineux

garnitures de bureau

machines à calculer électroniques

sacs pour écoliers; uniquement des nouveautés

Erfolgreiche Jahrestagung des ANCE

Am Donnerstag abend fand, unter dem Vorsitz von Robert Soisson, die statutarische Jahrestagung der „Association Nationale des Communautés Educatives“ statt. Die Hauptziele dieses Dachverbandes resümieren sich wie folgt: Verteidigung der Rechte des Kindes; Ausarbeitung pädagogischer Programme; Integration der behinderten Kinder in das Gemeinschaftsleben sowie Pflege der nationalen und internationalen Kontakte. Die ANCE umfaßt zur Zeit rund 40 Erziehungsgemeinschaften bzw. pädagogische Vereinigungen.

Präsident Soisson hieß die im hauptstädtischen „Café du Commerce“ Versammelten, speziell den Ehrenpräsidenten Emile Hemmen, herzlich willkommen, resümierte die Ziele der Vereinigung und wies hin auf die vielseitige Tätigkeit, die in den vergangenen Monaten, teils vom Verwaltungsrat, teils von den Kommissionen geleistet wurde. Um den 58 „membres associés“ ein breiteres Mitspracherecht einzuräumen, sollen diese in Zukunft, zu einem Drittel, im Verwaltungsrat vertreten sein. Die hierzu notwendigen Statutenänderungen (Artikel 9 und 10) wurden nach kurzer Diskussion einstimmig gutgeheißen.

Anschließend ging die Sekretärin Yvonne Majerus im Detail auf die Aktivitäten der abgelaufenen Periode ein. Am 5. und 6. Dezember 1981 fand im Walferdinger I.P. ein Kongreß zum Thema „Education en Internat“ statt, dessen Besuch allerdings zu wünschen übrig ließ. Eine Lotterie mit Sofortziehung trug maßgeblich zur Finanzierung des zehnmal pro Jahr erscheinenden Bulletins bei. Die in Kooperation mit den „Amis du Sonnenberg“ organisierten Ferienkolonien waren ein Erfolg. So verbrachten zwölf Behinderte des „Foyer International Esch/Alzette“ bzw. 30 Zöglinge der „Ateliers Protégés“ aus Cap je 14 erholsame Ferientage im Hause Sonneberg. Im Zuge der sozialen Integration weilten im vergangenen September, unter dem Motto „Mateneen lieben“ fünf Studentinnen und neun handikapierte Kinder aus dem Foyer in Roeser gemeinsam im Harz. Die dabei gemachten Erfahrungen waren äußerst zufriedenstellend. Zur Zeit sei der Vorstand dabei, den „guide pratique“ zu überholen und zu vervollständigen.

Vizepräsident Fern. Liégois berichtete über die Beziehungen mit der „Fédération Internationale des communautés d'Enfants“ (FICE), über den Kongreß in Genöve (Pfungsten 1981) sowie über den-



jenigen der ANCE France in Rouen. Der diesjährige FICE-Kongreß findet im kommenden Oktober in Trogen (Schweiz) statt. Mme Mathilde Tousch vertrat den Luxemburger Dachverband bei der FICE-Jahrestagung in Jerusalem. Die von Mme Alice Molitor unterbreitete GFinanzplanung kann, trotz hoher Belastungen, als gesund bezeichnet werden.

Revisor Jean Giver bestätigte die perfekte Gestion, worauf dem Vorstand, nach kurzer Diskussion, Entlastung gewährt wurde. Von den sechs auf der Austrittsliste figurierenden Vorstandsmitgliedern hatten drei ihre Demission eingereicht und wurden durch neue Kandidaten er-

setzt. Hier die Liste des Verwaltungsrates: Ehrenpräsident: Emile Rehmen; Präsident: Robert Soisson; Vizepräsident: Fernand Liégois; Sekretär: Yvonne Majerus; beigeordneter Sekretär: Robert Huber; Kassierer: Alice Molitor; Beigeordneter Kassierer: Arthur Schockmel; Assessoren: Rita Hurst, Roger Linster, Jeanne Loutsch, Jean Schaack, Lucien Schaack, Norbert Terres und Mathilde Tousch. Revisoren sind Jean Giver und Roland Polfer.

An zukünftigen Aktivitäten erwähnte der Vorsitzende u.a. die in Remich zusammen mit der FICE geplanten „Journées d'études“ über die Probleme der Behinderten.

les établissements felix cloos

s.a.r.l.

**laitier des hauts fourneaux brut et concassé
enrobés hydrocarbonés, bitumac, prosable
grave~ laitier
mélange minéral pour béton**

(composé de grenailles, laitier granulé et sable; reste à ajouter ciment et eau)

sable et pierres de carrières

**4280 ~ esch~sur~alzette — 60, boulevard prince henri
téléphone: 54 71 01 ~ télex: 1461**

Neuf cents communautés éducatives en congrès national à Rouen



Nicole Questiaux était entourée de M. Bolote, préfet de région, de Mme Bestaux, adjointe au maire, de MM. Audigier et Joubert, président national et secrétaire général de l'ANCE

Nicole Questiaux : " Franchir le pas de l'assistance à la solidarité "

« On attend toujours la visite d'un ministre avec impatience... On devrait savoir qu'elle n'apporte pas souvent du nouveau », a remarqué hier après-midi, l'un des 400 participants au congrès de l'Association nationale des communautés éducatives à la fin de l'allocution de Mme Nicole Questiaux, ministre de la Solidarité Nationale, venue lui réaffirmer son soutien :

Cette rencontre est l'occasion de faire la synthèse des points que vous avez évoqués dans le cadre du thème ambitieux de l'égalisation des chances... Avec plus de 900 communautés éducatives, vos organismes gestionnaires, vous êtes un partenaire de l'action sociale » a-t-elle déclaré avant de répondre aux questions, aux inquiétudes de l'association qui entame par la même occasion à la Halle aux Toiles ses XXXI^e journées d'étude, sur le thème de « l'ANCE dans une grande politique de solidarité nationale » : « Vous mettez beaucoup d'espoirs dans le gouvernement et dans la politique que nous nous efforçons de promouvoir. Je ferai tout pour qu'ils ne soient pas déçus... ».

Présidée par M. Audigier, cette association loi 1901, créée en 1949 par un groupe d'éducateurs membres pour la plupart de l'enseignement public, a pour objectif de mettre en place, de développer et de réunir des organisations laïques qui assurent l'éducation ou la rééducation d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes en vue de leur insertion sociale. Au départ il s'agissait surtout de venir en aide aux cas sociaux, mais, au fil des années, l'action de l'ANCE s'est diversifiée. Elle se préoccupe aussi aujourd'hui de l'avenir des jeunes handicapés : « Vos principes, sont les nôtres : promouvoir l'égalisation des chances, lutter contre les inégalités et les prévenir, mener une action solidaire... En venant parmi vous, je me sens chez moi. Mais, de l'assistance à la solidarité, c'est, comme vous venez de le rappeler, le pas qu'il faut définitivement franchir. Je vous invite à le faire ensemble » a déclaré Mme Questiaux en rappelant que sa démarche, comme celle du gouvernement repose sur deux axes principaux : prévenir l'inadaptation, lutter contre l'exclusion de ceux qui sont regardés comme différents ; « Sur ces principes, je le sais, vous êtes en accord avec moi. Mais, j'ai senti votre inquiétude à l'égard des modalités de leur mise en oeuvre... ».

« Pas de querelles d'école... le bon sens »

Alors le ministre s'est proposé d'apporter les éclaircissements demandés :

En ce qui concerne l'aide sociale à l'enfance, Mme Questiaux a d'abord rassuré son auditoire, quant à la signification de la petite

phrase qui recommandait dans sa circulaire du 23 janvier 1981, à l'aide sociale de « maintenir à tout prix l'enfant dans sa famille ». Tout prix ne voulait pas dire n'importe quel prix : « Pas de modes, pas de querelles d'école... Le bon sens ». Il s'agissait d'inviter à trouver pour chaque situation la réponse la mieux adaptée, à évaluer de façon pluridisciplinaire et à réévaluer régulièrement les orientations prises par une famille et ses enfants : « Cette circulaire, se voulait réaction contre une politique de placement systématique d'une autre époque ». Dans cette perspective, le placement devient une réponse possible parmi d'autres. De la même façon, il ne peut y avoir de choix tranché entre famille d'accueil ou internat puisque l'objectif est de parvenir à une gamme diversifiée de formules.

Trois orientations majeures vont être prises avec le secrétariat d'Etat chargé de la famille :

— Tous les établissements publics ou privés doivent trouver dans un proche avenir, s'ils ne l'ont pas encore, une taille humaine. Les 27 grands établissements publics vont être reconvertis, les associations et collectivités locales sont invitées à faire de même... Elles seront aidées par l'Etat dans cet effort de chaleur et de convivialité.

— Des mesures sont envisagées pour la formation des familles d'accueil.

— Les « lieux de vie » auront bientôt un cadre juridique afin de sortir des incertitudes administratives et financières. Les DDASS seront invitées à reconnaître la place qui leur revient d'autant que de telles initiatives devront être suscitées en milieu urbain et au Nord de la Loire.

« Pour les 16-18 ans, il faut inventer des réponses... cet été, des groupes de prévention vont déjà être présents dans les villes, afin d'éviter les querelles entre les jeunes et le voisinage... ».

« La citoyenneté des personnes handicapées »

« Nommée ministre, mon premier souci a été d'affirmer la citoyenneté des personnes handicapées, grands oubliés des politiques sociales » a déclaré Mme Questiaux avant de préciser les trois volets de la méthode d'action qu'elle a définie à leur intention :

— Le gouvernement a d'abord réglé des urgences : l'allocation des adultes handicapés a été portée à 70 % du SMIC et les effectifs des COTOREP augmentés de 10 %. D'autre part, des améliorations fiscales, l'assouplissement des règles d'attribution de l'allocation d'éducation spéciale complètent les interventions déjà effectuées :

« Par ailleurs, le gouvernement a affirmé une priorité pour les personnes handicapées. Tel est le sens du programme présenté dans le plan intérimaire de 1982-1983 ».

— Dans le même temps, le gouvernement a voulu « y voir clair ». Il a demandé des rapports établissant un bilan de la situation actuelle des personnes handicapées.

Ils seront rendus publics :

« Dans le domaine de l'appareillage, a-t-elle souligné, la situation est effectivement intolérable » en promettant des améliorations.

— Le temps d'une action en profondeur est venu, a ajouté le ministre en développant les aspects suivants : l'effort de prévention, le dépistage des handicaps dans les centres d'action médico-sociale précoce, mais aussi dans les crèches comme à l'école, la véritable politique d'intégration qui vient d'être engagée : « l'intégration scolaire ne pourra se faire que progressivement en levant les verrous artificiels qui la freinent. Mais sans aveuglement, sans illusions sur les limites et moins encore esprit de système... ».

Un dispositif de soutien pédagogique et thérapeutique va être mis en place à cet effet.

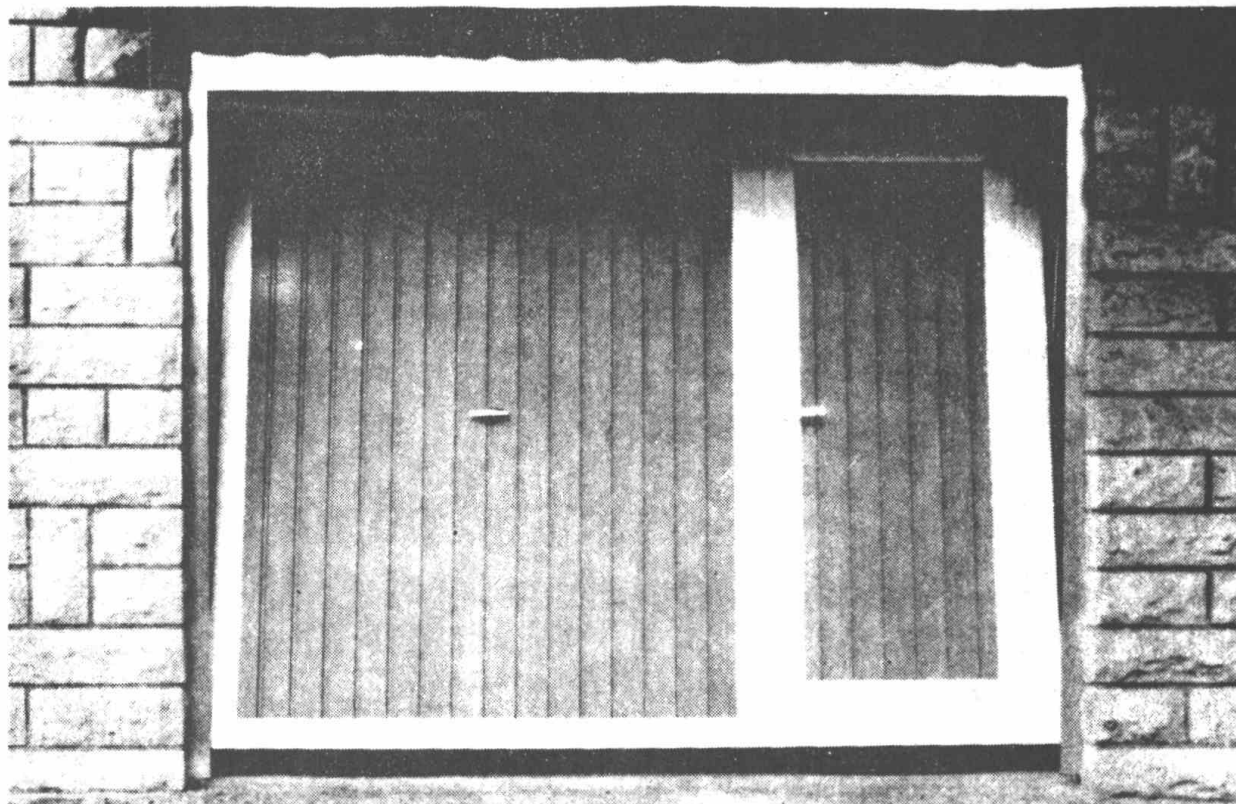
Dernier aspect de cette action en profondeur la politique de maintien en milieu ordinaire : « Elle commence à prendre l'essor qu'elle mérite, 250 emplois d'auxiliaires de vie ont été créés en 1981, 500 le seront en 1982. Mais il reste un long chemin à parcourir pour en finir avec un vocabulaire qui exprime une situation en termes de déficiences, avec une évaluation souvent grossière et standardisée de situations diverses... ».

Et, Mme Questiaux a conclu son allocution en réaffirmant la nécessité d'une autre politique de la protection de l'enfance comme en direction des personnes handicapées. Mais, pour trouver les moyens nouveaux, les solutions imaginatives et dynamiques qui assureront cette égalisation des chances que chacun souhaite, il faut commencer par « lancer un regard neuf » sur les jeunes concernés... et accepter de faire les efforts nécessaires ». Surtout celui d'ouvrir son porte-monnaie.

C. R.

MODILUX

**LA PORTE DE GARAGE BASCULANTE
NON DEBORDANTE
FABRIQUEE UNIQUEMENT SUR MESURES**



**CADRES DORMANT
ET OUVRANT:**

- Aluminium anodisé tons naturel ou acrylite blanc et brun foncé

REPLISSAGE:

- Frises PVC - tons blanc, gris et brun foncé
- Frises aluminium anodisé tons naturel ou acrylite blanc et brun foncé

OPTIONS:

- Portillon incorporé avec cadre aluminium
- Ouverture vitrée

FONCTIONNEMENT: suivant dimensions

- Par enrouleur fixé sur le cadre dormant - sans rail
- Par contrepoids latéral - avec rail

AVANTAGES:

- Etanchéité parfaite à l'air et à l'eau au moyen d'un joint néoprène adapté sur tout le pourtour des cadres dormant assurant une isolation totale
- Ne nécessitant aucun entretien

**FABRICATION DE VERANDA ENTIEREMENT EN ALUMINIUM
A VITRAGE SANS MASTIQUE**

FABRIQUEE ET POSEE PAR LES

Etablissements A. MOLITOR

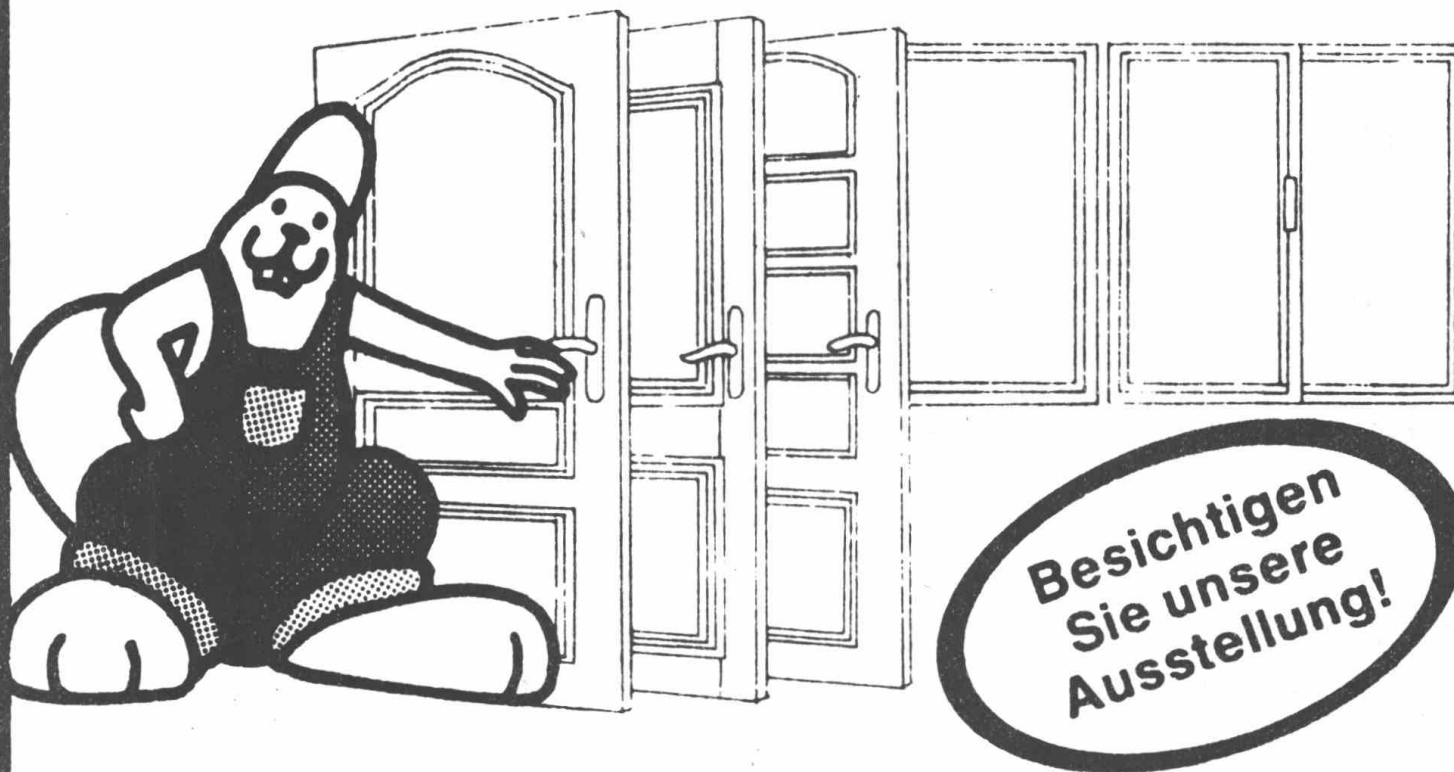
RUE DES ARTISANS 10 ATHUS TEL 08/378637

Vous pouvez également vous adresser aux Etablissements
WAGNER KOEPGES, 144, avenue de la Liberté DIFFERDANGE

IHR SPEZIALIST FÜR DEN INNENAUSBAU

Grosse Auswahl von:

- Edelholzpaneelen
- Friesen
- Deckenplatten
- Styltüren -
Moderne Türen
- Fertigparkett
- Haustüren
- Holztreppen
- Fenster



Besichtigen
Sie unsere
Ausstellung!

Bois Centre Hoffmann

Alzingen/Hespérange

OUVERT TOUTE LA SEMAINE
de 8-12 et de 14-18 heures

Dans le cadre de l'ANNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES, l'APAJH a associé les organisations constitutives du CNAL (SNI-PEGC, FEN, Ligue Française de l'Enseignement, FCPE, DDEN) aux Journées d'Etudes nationales des 14, 15 et 16 mai 1981 qui avaient pour thème **L'INTEGRATION SCOLAIRE DES ENFANTS ET ADOLESCENTS HANDICAPÉS.**

Ce document reproduit les déclarations faites au cours de ces journées par les représentants de ces organisations.

l'intégration scolaire des enfants et adolescents handicapés

RAPPORT DE SYNTHESE..... p. II

L'INTEGRATION VUE PAR :

- ☐ l'APAJH p. IV
- ☐ le SNI-PEGC p. VI
- ☐ la FCPE..... p. X
- ☐ la LFEEP..... p. XIII
- ☐ la Fédération des DDEN..... p. XVI
- ☐ la FEN p. XVIII

APAJH — 18/20, rue FERRUS, — 75014 PARIS
Tél. : 581-12-17 — CCP : 9 270 61F



RAPPORT DE SYNTHÈSE

Par Claude RIDEL,
Secrétaire général
de l'APAJH

DANS la Charte de l'A.P.A.J.H. pour les handicapés, nous nous sommes résolument placés dans la perspective de l'intégration, mais en accompagnant toujours ce mot de celui de compensation.

Ensemble, en adoptant ce texte au Congrès d'ARRAS, nous avons affirmé :

« Il faut se garder d'un double danger : du piège de la protection ségrégative et de celui de l'intégration sauvage »...

« L'intégration demeure un objectif, non pas comme une fin, mais comme le moyen d'un plus grand épanouissement ; elle suppose que soient créées les conditions grâce auxquelles se trouvera compensé ou atténué le désavantage ou l'infériorité des handicapés par rapport aux conditions normales d'action ou d'existence ; ils doivent être mis en mesure de rejoindre les autres. L'intégration, ce n'est donc pas l'économie de structures spécialisées, c'est la mise en place de structures spécialisées (matériel spécialisé, personnel spécialisé, éducation spécialisée) qui n'entraînent pas le maintien des handicapés à distance, dans un « ailleurs »...

« Il faut substituer au secteur spécialisé ségrégatif un secteur spécialisé de compensation qui permette aux handicapés d'être intégrés dans les structures communes de vie en y bénéficiant d'autres normes, différentes selon les handicaps, aussi bien éducatives (effectifs, encadrement, organisation, finalité des classes ou des groupes) qu'architecturales (habitat, édifices publics) que professionnelles (postes de travail, rendement, soutiens divers) ».

« L'intégration ne peut être que prudente et progressive, les conditions matérielles ne suffisent pas ; les mentalités surtout doivent être prises en compte. Il faut miser sur leur ambivalence, aussi bien chez les non handicapés : de dispositions en même temps d'accueil et de rejet, que chez les handicapés : de désir et de crainte des autres ; le rejet et la crainte se nourrissant l'un et l'une de l'autre.

Il faut résolument se situer dans une perspective évolutive : évolution du milieu ambiant, évolution du handicapé lui-même. »

En appliquant ces remarques au domaine de l'école qui nous intéresse aujourd'hui, nous pouvons affirmer trois points :

- L'évolution du handicapé est possible grâce aux structures de soutien spécialisées.
- L'évolution de l'école doit être réfléchie et menée de pair pour que ces structures y soient intégrées.
- L'évolution des mentalités doit être menée tant que le désir de mettre des handicapés à l'école n'est pas encore passé au niveau du nombre d'enseignants, du nombre des personnels spécialisés, du nombre des familles.

Par rapport aux diverses structures de soutien, et compte tenu de la diversité des situations provoquées par la diversité d'interprétation des textes, il est essentiel qu'une concertation sérieuse s'amorce au niveau des deux ministères intéressés. Dans la mesure où un Ministère de la Santé soucieux des réalités et des évolutions nécessaires, et non pas désireux, comme actuellement encore, de défendre à tout prix son patrimoine, mettrait de l'ordre dans l'éventail des structures en accomplissant une authentique sectorisation, et dans la mesure où une concertation s'établirait avec le Ministère de l'Education redevenue nationale, les structures de soins et les structures scolaires seraient suffisamment proches pour s'interpénétrer, et permettre la globalisation des actions éducatives et thérapeutiques. Une coordination des structures dans le milieu naturel de vie, accompagnée d'une coordination au niveau de la formation des personnels, permettrait sans doute d'éliminer de nombreuses sources d'incompréhension, de méfiance et de conflit.

L'intégration scolaire n'est pas donnée. Elle est prônée actuellement par beaucoup, et nombre de ceux qui la prônent sont à nos yeux des gens qu'il nous faut combattre, tant l'intégration est pour eux un problème d'économie et de bonne conscience.

Non, l'intégration scolaire n'est pas un problème d'économie de moyens, elle en est peut-être à l'opposé, elle nécessite les moyens nécessaires à un soutien éducatif, pédagogique, médical et para-médical adapté au problème particulier de chaque enfant et adolescent handicapé.

Non, l'intégration scolaire n'est pas possible à travers une seule structure qui aurait tous les mérites, et rejetterait les autres. Elle est un éventail de structures qui offre aux personnes handicapées les possibilités, suivant l'évolution de leur problème, de trouver le mode de soutien le plus adéquat et le plus efficace pour leur permettre d'aboutir à la socialisation la plus complète. Et je répète que dans cet éventail, l'établissement spécialisé qui a la volonté de travailler avec son entourage y a sa place.

Non, l'intégration scolaire n'est pas une fin, elle est dans la pluralité de sa mise en œuvre une éthique éducative globale de prise en compte des besoins des enfants et adolescents pour aboutir à une socialisation totale et la plus poussée possible. Elle doit permettre, par la compréhension du problème qu'elle apporte aux enfants non handicapés qui accueillent les enfants handicapés, une évolution des mentalités des femmes et des hommes pour mettre en place une société meilleure et plus tolérante.

En travaillant sur et pour l'intégration scolaire, nous sommes amenés et nous serons amenés à travailler dans le cadre de la culture et dans le cadre de l'histoire. Chaque année aura apporté sa pierre à l'édifice, chaque année nous pourrions mesurer les progrès pour qu'il soit plus juste et plus parfait, sachant bien que l'édifice ne sera jamais terminé.

Souvenons-nous toujours, quand nous continuerons notre travail, que l'intégration scolaire c'est d'abord faire vivre tous les enfants ensemble, y compris les enfants handicapés avec leurs besoins et les moyens pour y répondre, moyens au sein desquels l'école laïque, sur la base de l'école fondamentale, école de tous, respectueuse des aspirations de chacun, peut et doit jouer le rôle essentiel, école qui n'est d'ailleurs véritablement laïque qu'à partir de cet accueil de tous.



L'INTEGRATION

vue par l'APAJH

Par Henry LAFAY, Président de l'APAJH

L'INTEGRATION : réalité

Nous avons rencontré trois jours durant la réalité de l'intégration scolaire des enfants et adolescents handicapés ; non pas la réalité des discours à la mode sur ce sujet (pour ou contre on ne sait trop quel être de raison), mais la réalité — et la leçon — des faits.

Nous avons écouté, nous avons vu, nous avons compris ; et nous avons découvert que certes le désert domine encore trop largement sur la carte de l'intégration scolaire en France, mais que tout de même des oasis de plus en plus nombreux, de plus en plus denses y surgissent irrésistiblement, et sitôt apparus s'y développent très vite, non sans une dommageable anarchie.

Nous avons appris finalement que l'intégration est beaucoup plus large et beaucoup plus diverse que nous ne le savions : concernant plus d'établissements scolaires et de classes, dans plus de villes et de départements, à plus de niveaux (tous les niveaux ; de la maternelle à l'enseignement supérieur), pour plus de handicapés, de plus de handicapés et plus profonds (mentaux inclus) ; dans des conditions et selon des modalités plus diversifiées (y compris à partir des établissements spécialisés traditionnels de plus en plus attentifs — particulièrement au sein de l'A.P.A.J.H. — à maintenir ou à resituer l'enfant ou l'adolescent en milieu ordinaire de vie, dans tous les cas où cette démarche apparaît possible et bénéfique). Et la rencontre de cette réalité complexe et diverse de l'intégration nous conduit à mieux en préciser la nature et la vraie signification.



L'INTEGRATION : valeur et sens

Nous avons toujours dit à l'A.P.A.J.H. que l'intégration n'était pas une fin en soi ; la fin ne peut évidemment être ici que l'épanouissement maximum et optimum de la personne handicapée (conviction qui nous situe au cœur de l'idéal laïque du développement assuré pour chacun de sa pleine humanité).

Nous ajoutons aujourd'hui — contrairement à certaines de nos formulations antérieures — que l'intégration ne peut pas non plus être définie comme un simple moyen ; car elle est beaucoup plus : une attitude pédagogique, fondée sur une éthique ; sur une conception de l'homme et des conditions de son épanouissement (on a souvent entendu parler durant ces trois jours d'« état d'esprit » ; de « volonté de faire vivre ensemble » ; éthique et conception laïques de promotion humaine de chaque individu en Société avec tous les autres.

L'intégration ne saurait donc être réduite à l'intégration, si l'on entend par là le seul fait d'insérer la personne handicapée en milieu de vie ordinaire, car l'intégration serait alors tout simplement contradictoire avec la notion de handicap, défini précisément comme une difficulté particulière (découlant de telle ou telle incapacité) d'adaptation aux conditions ordinaires de vie.

L'intégration, c'est l'exigence (valeur) et la mise en œuvre (pédagogie fondée sur cette valeur) des moyens susceptibles de mettre la personne handicapée, par d'indispensables compensations à son handicap, en mesure de se situer parmi les autres, en société, pour y recueillir comme les autres — plus que les autres, car elle en a davantage besoin encore — l'appoint des richesses humaines d'une socialisation large et égalitaire ; socialisation dont l'école, à condition d'être vraiment ouverte à tous est le premier, l'inégalable, l'irremplaçable creuset : lieu donc d'éducation, non pas seulement d'instruction, dans sa fonction sociale d'humanisation.

Le combat pour l'intégration scolaire des enfants et adolescents handicapés devient dès lors une exigence majeure ; c'est celui des moyens dont nous saurons ou dont nous ne saurons pas doter l'école pour leur y assurer les soutiens supplémentaires ou différents indispensables.



L'INTEGRATION : le combat pour les moyens

Les moyens supplémentaires dont l'école a besoin pour réaliser en son sein un accueil satisfaisant des enfants et adolescents handicapés sont d'abord les moyens de l'éducation spécialisée (qu'il s'agisse des moyens propres actuels de l'école, à développer, à réorienter et à réanimer dans l'esprit de l'intégration, ou des moyens du secteur éducatif spécialisé relevant des services de la Santé, notamment au niveau médical et paramédical) ;

Des transferts de crédits et de moyens matériels ou humains sont indispensables (selon des modalités à étudier et à négocier) et une reconquête par concertation et collaboration d'un secteur de nature fondamentalement éducatif, dont le Ministère de l'Education n'aurait jamais dû se dessaisir ; reconquête à conduire en fonction des orientations pédagogiques intégratives qui s'imposent pour le présent et pour l'avenir.

La création, que nous laisse espérer l'accession de la gauche au pouvoir, d'un grand service public laïque de l'éducation nationale devrait pouvoir donner l'élan nécessaire à une telle entreprise.

Mais les moyens de l'intégration tiennent plus profon-

dément aux finalités et aux conditions de fonctionnement de l'institution scolaire.

Pour que les jeunes handicapés, même avec handicaps sévères, puissent y être accueillis comme il convient — et avec eux tellement d'autres élèves aujourd'hui mis en difficultés en son sein — l'école publique doit à tous les niveaux réviser ses objectifs et sa pratique qui demeurent en fin de compte prioritairement d'enseignement élitiste à visée sélective ; avec la complicité, il faut bien le dire, peut-être encore de la majorité des utilisateurs : à quoi bon se cacher une réalité qui est la plaie de l'école et l'empêche de jouer à l'égard de tous les enfants et adolescents sans distinction sa fonction sociale majeure d'humanisation pleine et de compensation culturelle aux inégalités naturelles (quelle qu'en soit l'origine).

L'école doit résolument revenir à sa vocation laïque d'égale ouverture à tous pour l'épanouissement de chacun, par une pratique pédagogique dont le refus de mettre jamais aucun jeune en situation d'échec devrait être la règle absolue.

L'exigence d'intégration d'élèves handicapés conduit donc à souligner plus encore s'il se peut l'urgence d'une prise en compte rapide et de la mise en œuvre des projets d'école élaborés par les syndicats et organisations laïques.

Bien plus : l'expérience nous montre que la présence de ces élèves handicapés amène déjà l'institution scolaire, partout où une intégration sérieuse se pratique, à se poser les questions majeures de sa finalité et à modifier largement ses conduites éducatives.

Il n'y a donc pas à attendre pour mettre en route l'intégration que l'école change, mais à agir pour la changer précisément en assurant partout où la volonté s'en manifeste et où les conditions minimales de soutien spécialisé peuvent en être créées, la prise en charge d'élèves handicapés : si l'école est leur chance, ils apparaissent en retour comme une chance pour l'école et son évolution démocratique.



L'INTEGRATION : la dimension associative

L'A.P.A.J.H. s'est en tout cas donné comme mission, dans le cadre des responsabilités qu'elle assume à l'égard des jeunes handicapés, de renforcer les moyens de l'institution scolaire.

Elle lui prête donc son concours pour créer au sein même de l'école des structures médicales et paramédicales dont les nécessaires interventions très spécialisées en fonction des divers handicaps excéderont toujours les capacités d'un service de santé-scolaire même renforcé.

L'A.P.A.J.H. le fait en fonction de la réglementation actuelle qui la conduit à assumer des responsabilités financières et des tâches gestionnaires ; l'A.P.A.J.H. ne saurait attendre pour agir car les enfants concernés ne peuvent pas attendre, que soient mis en place des mécanismes administratifs plus conformes à nos vœux ; mais l'A.P.A.J.H. n'a jamais caché son souhait d'une nationalisation des services qu'elle est ainsi conduite à mettre en place pour pallier la carence des initiatives de l'Etat.

L'A.P.A.J.H. entend par contre fermement sauvegarder, quelles que soient les évolutions futures, la dimension associative de son intervention dans le fonctionnement des structures spécialisées, scolaires et médicales, de prise en charge éducative des enfants et adolescents handicapés.

Car cette intervention associative lui paraît exemplaire des mécanismes à instaurer pour susciter l'indispensable concertation de tous les partenaires de l'école plus nombreux, plus divers, plus nécessairement solidaires, s'agissant des problèmes difficiles et complexes de l'enfant ou de l'adolescent handicapé ; sa prise en charge éducative

ne peut être que globale ; elle implique l'action conjuguée et conjointe des intervenants scolaires, éducatifs, médicaux, mais aussi familiaux et plus largement de tout le milieu de vie.

C'est ce qui donne valeur irremplaçable à la composition large de l'A.P.A.J.H. et de ses organismes de gestion où se retrouvent pour réfléchir et pour agir ensemble parents, spécialistes et non spécialistes, représentants donc de la société large qui a tout entière en responsabilité le développement du jeune handicapé.

Ainsi se trouve assurée une participation large, pluripartite, qui a beaucoup contribué au succès et au développement des réalisations de l'A.P.A.J.H., qui a créé aussi les conditions d'une réflexion pédagogique, démocratiquement conduite en son sein et dont ses congrès nationaux ont tiré des règles précises d'action ; bref qui a permis à l'A.P.A.J.H. de définir une problématique vraiment laïque de prise en charge scolaire et éducative des personnes handicapées.

Nous nous sommes réjouis de la voir largement assumée par le C.N.A.L. tout entier dans sa récente déclaration à l'occasion de l'année internationale des handicapés et nous mesurons l'importance du soutien et de l'appui qu'il nous apporte, à travers ses cinq organisations constitutives, dans le cadre de nos présentes journées d'études.



L'INTEGRATION :

appel à l'élan et à la vigilance laïque

L'intégration des personnes handicapées à la vie de tous est un phénomène en marche dans le monde entier ; c'est un fait nouveau de civilisation.

Il marque une rupture avec toute une problématique antérieure de prise en charge par mise à part. Rien n'arrêtera ce mouvement, même si des retards conjoncturels lui sont apportés ici ou là.

L'école n'y échappera pas ; l'intégration scolaire se fera.

Mais qui en France la fera et comment ?

Il est capital pour l'école laïque, et pour les valeurs qu'elle représente, que cette intégration soit pleinement assumée par elle, qu'elle soit conduite en approfondissement de sa vocation profonde et en fin de compte pour son propre enrichissement, au bénéfice de tous ; qu'elle ne lui soit pas imposée de l'extérieur, sous la pression d'organisations porteuses d'une demande réelle et juste mais qui ne sont pas animées par le même idéal, et selon des modalités qui ne respecteraient pas pleinement les prérogatives et la laïcité de l'école ; que surtout elle ne se fasse pas en dehors d'elle, en aggravation d'un dualisme scolaire dont le système même est contradictoire avec les valeurs qui justifient en profondeur la richesse d'intégration de tous les enfants handicapés ou du maximum d'entre eux.

Les risques sont bien réels ; ils se manifestent déjà de façon inquiétante ; la vigilance laïque en plusieurs circonstances n'a pas joué et continue à ne pas toujours jouer autant qu'il le faudrait.

Ces risques à la vérité ne devraient pas exister et n'existeront plus si l'école publique, et tous les laïques qui la soutiennent, savent donner eux-mêmes l'élan à cette nécessaire et souhaitable intégration.

C'est à quoi travaille l'A.P.A.J.H. ; c'est à quoi l'A.P.A.J.H. invite toutes les organisations laïques à travailler avec elle.

L'A.P.A.J.H. dans ce combat pour les jeunes handicapés éprouve l'actualité toujours renouvelée des valeurs de laïcité.

Elle fait sienne l'affirmation du C.N.A.L. qui fait du combat pour l'intégration « le combat laïc au présent ».



L'INTEGRATION

vue par le SNI-PEGC

Par Michel GEVREY

Nous pensons que le SNI-PEGC lorsqu'il s'exprime à propos des immenses problèmes de l'enfance handicapée a tout à la fois compétence et vocation à le faire.

C'est pourquoi mon syndicat perçoit comme un moment important l'occasion privilégiée offerte aujourd'hui par l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés aux organisations membres du CNAL.

Voici le moment d'affirmer avec force nos orientations, notre objectif, déterminés par nos congrès, par nos instances statutaires.



UNE DEMARCHE PERMANENTE

Voici le moment d'extérioriser la réflexion conduite depuis notre Journée Nationale de l'Adaptation et de l'Education Spécialisée de février 1978, réflexion fondée sur les débats et les études menées au sein de nos sections départementales, au niveau de notre Commission Nationale de Spécialités et de notre Groupe Technique National de l'Aide Psycho-Pédagogique, dans nos Conseils Nationaux et nos Congrès ; réflexion qui très vite s'est consacrée aux problèmes posés par l'intégration des enfants, et des adolescents handicapés tant au niveau global de la société qu'au niveau de l'école.

Voici le moment d'affirmer que les travaux de l'A.P.A.J.H. nous ont été à la fois source de référence et incitation à poursuivre notre approche de ce dif-

ficile problème tout comme l'est l'actuelle recherche de l'Association Nationale des Communautés Educatives sur la notion d'obligation éducative.

Il y a quelques jours nous affirmions dans l'Ecole Libératrice « intégrer l'enfant : démarche démagogique du gouvernement, occasion de démanteler le secteur de l'A.E.S. ; intégrer l'enfant : démarche constructive du syndicat ; occasion de donner à l'école des moyens de sa mission ».

C'était quelques jours avant que le vote populaire fasse se lever les riches espérances que sa sanction autorise. Et il est vrai que le bilan du septennat est peu reluisant : certes le ministre de la Santé a réuni force commissions, force groupes d'études et le discours libéral a fleuri.



SOMBRE BILAN

Mais qu'en a-t-il été au niveau du ministère de l'Education — où plutôt qu'en pouvait-il être puisqu'en France ce ministère, le nôtre, est dessaisi de la responsabilité qui devrait lui revenir.

Rappelons, à ce propos, le rapport final des experts de l'Education Spéciale réunis en 1979 par l'UNESCO qui a retenu que « tous les états membres devraient ériger en règle de droit ou en principe d'action la reconnaissance du droit des handicapés à l'éducation et à une participation pleine et entière à la vie de collectivité » et que « les états membres devraient adopter les mesures confiant la responsabilité de l'Edu-

cation des enfants handicapés au ministère de l'Education », ajoutant que le « ministère de l'Education ne doit pas se soustraire à ses responsabilités envers certaines catégories d'enfants déficients », en l'espèce les plus relégués actuellement.

Si vraiment le Président d'alors avait voulu marquer une quelconque volonté de répondre à ses devoirs, il aurait transféré de la santé à l'Education des responsabilités qui doivent incomber à l'Education. Son option témoignait bien là de son intention de privilégier la prise en charge d'assistance et de charité.

En fait, au-delà du discours rassurant et bon apôtre, il y avait la traduction du choix social, un choix pour une société injuste et ségrégative.

Pendant des mois le ministre de l'Education a discoursé sur l'enfance et l'adolescence handicapées : était-ce traduire la légitime préoccupation d'un ministre qui doit veiller à ce que partout s'applique l'obligation éducative et que partout soit rendu possible l'accès à sa composante, l'obligation scolaire ?

Mais comme nous l'avons dit, ce ministre appartenait à un gouvernement qui continue à confier la coordination des problèmes de l'Education des handicapés au ministère de la Santé Publique.

Normal, ce ministre était membre d'un gouvernement moins soucieux d'accroître les responsabilités du service public d'éducation que préoccupé par sa volonté de laisser tout un pan de l'adaptation et de l'éducation spécialisée entre les mains de secteurs antiaïques, voire mercantiles.

Pendant des mois le même ministre a mis en avant la volonté gouvernementale de promouvoir l'intégration des handicapés dans les structures « ordinaires » de l'éducation.

Normal : un fort courant (légitime) existe en faveur d'une politique intégrative, impulsé souvent par des parents revendiquant pour leurs enfants le droit à un accès non ségrégatif à l'éducation.

Mais ce n'était qu'une habile manière de récupérer en la dénaturant cette revendication familiale et sociale.

Or, après des mois de discours, le bilan des actes est quasi nul.

A l'ANCE, l'an passé, le ministre BEULLAC annonçait qu'on allait voir ce qu'on allait voir au niveau des structures, des effectifs des classes, des équipements ; en somme les moyens de toute nature seraient dégagés afin d'atteindre l'objectif intégratif.

Triste réalité : quelques circulaires anodines, quelques déclarations de principe, quelques propos électoralistes, voici à quoi se réduit la généreuse politique giscard-beullacienne en faveur des handicapés.

La Direction des Ecoles a étudié les problèmes de l'AES. Au long de plus de douze audiences, nous avons exposé, secteur par secteur, les problèmes posés d'une part par la mise en œuvre d'une vraie politique intégrative, d'autre part par les nécessaires améliorations ou transformations des structures existantes :

- structures propres à l'Education Nationale (ENP, SES, ENPD, classes spécialisées, etc.) et structures de l'aide psycho-pédagogique ;
- structures ouvertes au sein des établissements du secteur associatif ;
- commissions de l'éducation spéciale.



REFUS DES PIEGES

Nous avons démontré au ministère que conduire une politique intégrative supposait des moyens, un plan (l'« intégration sauvage » avec démantèlement de l'outil existant serait opération démagogique et vaine) ; nous avons aussi affirmé qu'il fallait éviter les amalgames et ne pas confondre les solutions mais en faire le choix complémentaire : de nombreux enfants vivent des problèmes d'échecs scolaires graves, préoccupants, considérablement marqués par les données sociologiques, par les inégalités sociales et socio-culturelles : nous refusons le piège d'une confusion entre la prise en charge de ces enfants et celle des enfants dont nous nous préoccupons ensemble ici. Nous ne les confondons

pas. Pour autant nous savons bien que l'enfant handicapé a d'autant moins de chance d'accès à l'éducation que son handicap est aggravé par les conditions de vie de sa famille, par les données de son environnement.

Nous refusons tout autant le piège des fausses solutions : pour la PEEP, sans doute soucieuse de rester dans la ligne libérale, l'objectif prioritaire pour l'intégration des handicapés passe par la « réhabilitation du travail manuel en lui redonnant sa juste valeur dans la société actuelle ».

C'est clair : le Docteur LAGARDE ou son successeur en sont restés au rempaillage des chaises ou à l'enfilage des poils de brosses à dent. Saint Stoléru, veillez sur eux...

Ajoutons d'ailleurs que de toute manière ces âmes charitables ne sont partisans que d'une intégration chiche et étriquée (n'y aurait-il pas d'ailleurs là révélation de cette forme de racisme qui se manifeste beaucoup plus souvent de manière implicite vis-à-vis des migrants, des handicapés, parfois des chômeurs, des exclus de la société qui effrayent le bourgeois libéral). Pour elle « l'intégration de ces enfants dans l'Ecole de tous n'est actuellement ni possible, ni souhaitable ».

C'est net, c'est généreux !...

Et ce n'est pas tellement éloigné du point de vue du Directeur des Ecoles qui a beaucoup parlé et peu construit, pour qui la politique d'intégration, ce n'est pas prendre des dispositions nouvelles, ce n'est pas agir sur les structures, sur les contenus, sur les moyens c'est simplement, selon ses propres termes au Centre Technique National d'Etudes et de Recherche sur les Handicaps et les Inadaptations, « mettre à profit la baisse démographique » pour répartir la pénurie, appauvrir ici sans enrichir là.

C'est au niveau de l'AES faire apparaître la justesse du combat du SNI-PEGC pour la carte scolaire et les postes.

C'est donner raison à GUILLAUME, (Président du Comité APAJH de HAUTE-GARONNE) qui dans un remarquable rapport sur l'intégration vue du point de vue international, constate qu'« en Italie les moyens n'ont pas été diminués ; ils ont simplement été intégrés dans le cadre de l'école ordinaire. Il ne s'agit donc pas là d'une intégration sauvage comme on aurait parfois tendance à vouloir la pratiquer en France dans un but inavoué d'économie ou, si l'on préfère, dans un but d'économies inavouables ».

Economies inavouables faites sur le dos des 25 035 enfants qui en 1980 recevaient l'enseignement dans des établissements relevant du ministère de l'Education :

115 850 au niveau élémentaire,

11 784 au niveau des Etablissements Spécialisés

111 147 au niveau des S.E.S.

11 573 au niveau des E.N.P.,

sur le dos aussi des 172 800 pris en charge dans les Etablissements sous tutelle du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale mais également au détriment de tous ceux qui échappent à toute véritable prise en charge éducative.

A ce propos, notons que le SNI-PEGC est vraiment impliqué puisque parmi les 250 354 enfants cités plus haut 245 332 se trouvent dans les niveaux où interviennent électivement — voire exclusivement — ses adhérents au niveau pédagogique.

Il n'y a actuellement que 5 022 enfants handicapés pris en charge par les lycées... et la modestie de ce chiffre devrait nous amener à réfléchir d'une part aux raisons pour lesquelles les médias sont en général plus attentives à ceux-là qu'aux 245 000 autres et d'autre part pourquoi le lycée actuel sauf à le considérer comme structure élitiste donc ségrégative n'est pas plus ouvert au handicap...



UNE OBLIGATION POUR L'ECOLE TOUT ENTIERE

Or l'intégration est une obligation particulière pour l'Ecole tout entière.

Elle l'est :

- parce que l'école est un creuset privilégié de la socialisation et que le handicap accru par les effets du système social se situe au niveau de la relation sociale ;
- parce que selon la conception laïque qui est la nôtre, l'épanouissement de l'individu n'est pas concevable en dehors de sa participation, la plus pleine possible, à la vie de société dont chacun est toujours membre à part entière ;
- parce que l'école laïque est le lieu irremplaçable de cette accession à l'humain par le chemin d'une éducation en commun ;
- parce que le droit à l'éducation que nous revendiquons implique la réponse au besoin de culture, besoin fondamental que le handicapé doit pouvoir satisfaire.

Souvent la réponse à ce besoin constitue la seule compensation possible à un déficit initial de « nature » ce qui implique pour l'école un devoir encore plus particulier dans l'éducation pleine de l'enfant et de l'adolescent handicapés.

Et cela est d'autant plus important que la société est amplificatrice des problèmes d'inadaptation et de ségrégation.



L'ECOLE FONDAMENTALE, TOUJOURS

Encore une fois, notre société si elle n'est pas la cause première du handicap l'aggrave et l'amplifie par son organisation même. La conception de notre école, notre objectif d'égalisation des chances non pas de résultats ou de performances mais d'accès à l'éducation, notre choix d'Ecole, l'Ecole Fondamentale, sont notre réponse et parce que l'Ecole Fondamentale est l'école de la démocratie, l'école qui veut permettre à chacun d'aller au maximum de ses potentialités elle ne peut pas ne pas être volontariste, engagée dans le problème de l'intégration.

Ce grand effort de réflexion qui s'intègre au projet d'Ecole Fondamentale de notre organisation, nous a permis de définir les grandes idées directrices et les moyens à mettre en œuvre.

Trois principes fondamentaux guident notre réflexion :

1 — l'obligation éducative s'applique à tout enfant quel que soit son handicap,

2 — le ministère de l'Education est seul responsable du domaine éducatif « Tout enfant peut progresser et doit s'épanouir au maximum de ses possibilités »,

3 — l'éducation est un processus continu. Pour nous l'Ecole Fondamentale prépare à l'Education Permanente.

« Le SNI-PEGC porte depuis toujours un intérêt primordial à la réalisation d'une école assurant le développement optimum des potentialités et de la personnalité des jeunes et prenant en charge efficacement les enfants présentant des difficultés d'adaptation. Nous sommes favorables au maintien, autant qu'il est possible, de l'enfant handicapé dans son environnement naturel, ce qui n'est pas contradictoire avec l'affirmation qu'une réelle « égalisation des chances » postule encore un éventail de moyens diversifiés ».

Et on sait bien alors que l'intégration est une obligation particulière pour l'Ecole tout entière, de son école maternelle qui peut amener à l'épanouissement par la socialisation, de son école élémentaire, de son collège dont nous exigeons la RE-crétion.

Nous avons suffisamment développé dans nos articles, dans notre revue ce que peuvent être les divers milieux de l'intégration :

- la classe ordinaire
- la classe aménagée

— la classe spéciale annexée à un établissement « ordinaire » mais avec une pratique qui soit telle qu'elle ne s'enferme pas sur elle-même créant un îlot clos au sein de l'école.

— la classe spéciale intégrée à un établissement spécialisé.



DES EXPERIENCES ENRICHISSANTES

Nous indiquerons simplement que des expériences réussies existent (qu'hélas la politique de redéploiement du pouvoir que l'on vient de connaître ont quelquefois interrompu ou dénaturé), certaines ont bénéficié grandement des effets positifs des pédagogies coopératives ; d'autres ont réalisé simultanément l'intégration au sein de l'école spécialisée et au sein de l'école « ordinaire » en liaison avec la structure spécialisée.

Dans tous les cas, les protagonistes des expériences attestent le caractère positif de ce qu'ils ont vécu.

Ainsi nous dit-on dans le Loiret : « là, nous avons pu constater une solidarité sans pitié... »

... Cette expérience a été enthousiasmante, à beaucoup d'égards positive. Mais il faut être prudent, volontaire, se donner et obtenir des moyens, et surtout partir de la demande de l'enfant sans démagogie, en réclamant l'effort qui saura armer le futur adulte dans la vie, le futur citoyen dans la société. Et si les satisfactions qui ont été grandes et si notre plus grande joie a été de vivre avec des enfants heureux, ne cachons pas que dans le domaine pédagogique ce n'est pas si facile que ça ».

Un rapport de nos collègues de la Gironde nous indiquait :

« Le plus souvent, les maîtres expriment leur satisfaction du point de vue des progrès des handicapés, mais aussi du point de vue de la valeur de l'expérience humaine faite par les autres enfants, de leur éveil à la solidarité, du climat affectif créé ».

Mais toutes ses riches expériences se sont déroulées sur la base du volontariat, sans véritables affectations de moyens.

Or dans les conditions de fonctionnement actuel de l'école et du collège, conditions dont le pouvoir giscardien assume la responsabilité, comment répondre aux exigences de la prise en charge intégrative des enfants handicapés alors même que ces conditions ne permettant pas de répondre à celles de tous les autres enfants ?

Cette réflexion s'est, et faut-il s'en

étonner, retrouvée dans le travail de camarades actuellement en stage dans les Centres Nationaux de Suresnes et de Beaumont, travail dont le sérieux et la recherche éclairent notre propre réflexion.

Nous en revenons alors au problème fondamental : c'est dans le contexte d'une autre politique de l'éducation : celle qui aura pour objectif de permettre à chaque enfant d'aller au maximum de ses potentialités, que peut se développer — et se réussir — l'intégration scolaire, dans le respect de sa personnalité, en tenant compte de ses rythmes propres.

Et c'est la politique dont nous dirons au gouvernement prochain la nécessité.



DE GRANDES EXIGENCES

— l'intégration, ce n'est pas moins de moyens spécialisés ; ce sont sans doute même des moyens spécialisés accrus ; de telle sorte que les incapacités et déficits de l'enfant ou de l'adolescent handicapés soient suffisamment compensés pour permettre son intégration à la vie de l'école ;

— l'intégration impose donc nécessairement :

● non seulement le renforcement du potentiel éducatif propre à l'école (y compris éducatif spécialisé et médical spécifique impliquant des médecins de santé scolaire, des infirmiers, des assistantes sociales, ici même représentées) imposant impérativement le développement des GAPP partout, y compris en zone rurale ;

● des conséquences sur les formations initiales et continues de l'ensemble des personnels d'éducation ;

● mais aussi l'intervention de spécialistes à l'intérieur même de l'école où le handicapé est pris en charge (médecins, spécialistes en vacances ; personnels spécialisés : kinésithérapeutes, orthophonistes spécialisés pour la démutisation, ergothérapeutes, psychothérapeutes, etc.) relevant de la compétence « Santé » ce qui implique le transfert au bénéfice de l'Education (par des mécanismes à étudier) de crédits actuellement affectés au secteur santé.

C'est dire l'importance de l'intervention d'équipes pluridisciplinaires disposant des temps de concertation, pouvant avoir d'étroites relations avec les parents, pas ces relations faussées décrétées naguère par HABY mais des relations positives, profitables à l'enfant ;

— l'intégration implique encore que l'école se rende apte à prendre en

compte les différences : non pas dans une perspective d'acceptation des inégalités, mais pour inventer toutes les compensations qui les atténueront ou les effaceront. Il faut lui donner les moyens (humains, financiers, réglementaires) qui fassent d'elle pour tous l'école de la réussite.

Il faut aussi lui donner l'architecture, la dimension, les ressources indispensables et accessibles aux handicapés ;

— l'intégration implique que l'école s'intègre les techniques éducatives spécialisées et les moyens qui se sont développés en dehors d'elle à la fois pour s'en enrichir et pour leur donner toute leur efficacité.

Nous l'avons montré lors de notre colloque sur les Médias et l'éducation ou avec la FEN lors de sa journée consacrée à l'informatique dans l'Éducation.

Il faut que l'on cesse une bonne fois pour toutes de déterminer le nombre des maîtres d'une école en référence au nombre des salles de classes ou des enfants : ce sont les besoins de ceux qui sont en charge par l'école qui doivent être la référence constante. L'ouverture de l'Ecole passe d'abord par son adaptation à l'enfant, aux enfants et non dans une démarche inverse.



AVEC SAGESSE...

Mais affirmer notre volonté de favoriser l'intégration n'est pas vouloir brûler des étapes inconsidérément.

D'une part parce que comme la proclame la déclaration du CNAL :

« dans la situation actuelle, les organisations constitutives du CNAL refusent le démantèlement des structures spécialisées laïques existantes qui jouent un rôle social et éducatif indispensable. »

Certaines formes de handicaps ne pourront sans doute pas permettre l'intégration mais le nombre en sera peu à peu restreint à condition que soient vraiment donnés à l'école, en son sein, les moyens spécialisés nécessaires de toute nature. »

Mais d'autre part aussi, comme je l'ai relevé dans une contribution bordelaise, synthétisée par l'IDEN spécialisé, particulièrement riche qui souligne qu'il

faut une attention vigilante aux risques non exhaustifs de :

1 — surcharge excessive des milieux plus « acceptant » que d'autres ;

2 — dépassement des capacités de tolérance de l'environnement (école, maîtres, autres enfants, autres parents) et « usure » prématurée des bonnes volontés ;

3 — décision prise par un échelon de pouvoir sans consultation de la base ;

4 — tentation pour les demandeurs d'intégration de solliciter toujours les mêmes, parce qu'on a déjà travaillé ensemble, plutôt que d'élargir le champ des relations en continuant la sensibilisation, l'information de nouveaux milieux jusqu'alors non sollicités ;

5 — frustration du jeune handicapé intégré qui souffre de ne pas accomplir, réussir, ce qui l'est par les non-handicapés, qui est systématiquement privé d'expériences motrices, ludiques, de sorties éducatives réservées aux autres enfants. Il y a quelque illusion à considérer la classe comme une « baignoire » ou une « soufflerie » toujours bénéfiques ;

6 — incitation aux parents à repousser, différer la découverte des conséquences de la réalité du handicap, à croire que l'intégration puisse être définitive et offrir tous les possibles.

Mais que chacun soit bien persuadé que rappeler cela ce n'est pas marquer le pas, voire reporter à plus tard l'intégration. C'est seulement vision lucide et parce que vision lucide, engagement à l'action syndicale responsable.



LE COMBAT LAIQUE

1981 — Année internationale des personnes handicapées

1981 — Centenaire des lois laïques

Si l'on s'en tient aux apparences, il n'existe aucun lien entre ces deux événements et pourtant..., écrivions-nous il y a quelques semaines dans l'Ecole Libératrice.

Or, pour le SNI-PEGC, les deux éléments sont liés en fonction de la dimension de l'esprit de laïcité.

La laïcité qui pour nous représente tolérance, droit à la différence, acceptation et écoute de l'autre, épanouissement de l'individu, prend son plein sens dans le domaine particulier de l'enfance en difficulté, où ces principes répondent pleinement au souci qui est le nôtre d'une intégration réussie dans le secteur éducatif, le monde du travail, et, plus largement dans la so-

ciété. Nous devons, d'ailleurs, rappeler ici que cette société inégalitaire, fondée sur le projet et l'exploitation de l'homme est largement responsable des handicaps sociaux ou culturels qu'elle prétend combattre. Pour notre part, la thèse de l'Ecole Fondamentale, constamment sous-tendue dans cet exposé reste la réponse à nos aspirations.

L'ami GUILLAUME rappelait que « la loi d'orientation affirme que les familles, l'état, les collectivités locales, les établissements publics, les organisations de Sécurité sociale, les Associations, les Groupements, Organisations et entreprises publiques et privées doivent associer leur intervention pour mettre en œuvre l'obligation nationale vis-à-vis des handicapés. »

Or, une telle affirmation justifie et permet la situation actuelle de type concurrentiel que nous récusons.

Certains l'acceptent ou pire récusent l'intervention du service public.

Deux exemples :

1 — L'UNAPEI de Bretagne a osé écrire que « pour résoudre le problème des maîtres au chômage le service public d'éducation tenterait d'attirer une nouvelle clientèle : « les handicapés » ; scandaleux et méprisable.

2 — Un Syndicat du secteur enfance inadaptée, de son côté, a écrit dans un journal de l'Aveyron : « dans notre département on peut dénombrer près de 30 établissements spécialisés auxquels s'ajoute CMPP, équipes d'ASE et de guidance et tout le dispositif concurrentiel et souvent inadapté dans la formation et le contenu mis en place par l'Éducation Nationale ».

Ainsi c'est le secteur public qui concurrence les établissements privés, ce qui témoigne d'une conception singulière du service public.

Eh bien, soyons tout à fait clairs :

Il n'y a pas de caractère propre de l'éducation spécialisée (le « caractère propre » a toujours été la fausse justification avancée par tous les tenants du dualisme scolaire) ; sa spécificité doit s'exercer au sein d'une normalité élargie de l'école ordinaire.

Elle est à prendre en compte dans tout projet d'école digne de la conception que nous nous faisons d'une école laïque à la dimension de notre société.

C'est pourquoi toutes les organisations du CNAL ont pu proclamer que l'exclusion des handicapés de l'école de tous, facteur primordial de leur durable marginalisation, c'est la laïcité en échec ; leur intégration c'est la laïcité qui s'accomplit et toutes ses conséquences humaines et sociales. Le combat pour l'intégration, c'est aussi le combat laïque au présent.

C'est donc le combat du SNI-PEGC, notre combat.



L'INTEGRATION

vue par la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves

Par Emile GRACIA,
Secrétaire Général de la FCPE

L'intégration scolaire des enfants et adolescents handicapés : voilà bien une notion qui, d'emblée et à l'évidence, n'entraîne pas l'adhésion spontanée et unanime de l'ensemble des parents dont certains subissent ou cultivent les pesanteurs d'une société qui a, quasiment depuis toujours, pratiqué à l'encontre de ceux qui n'étaient pas dans la norme des exclusives, des rejets ou — les intérêts divers prenant souvent le pas — une condescendance guidée par les sentiments de pitié et de charité. Toutes ces pratiques procèdent en fait d'une même conception des rapports humains qui repose sur une hiérarchie des valeurs qui n'est pas celle de la F.C.P.E. et des parents qu'elle regroupe.



DEUX PRINCIPES POUR PRENDRE POSITION

Les deux principes qui font que la F.C.P.E. s'est résolument prononcée pour favoriser l'intégration des enfants handicapés relèvent tout naturellement de l'idée que nous nous faisons de l'homme et de l'école. J'ajouterai même, car aujourd'hui cela me semble prendre une autre signification et avoir une autre résonance — même si pour nous le fond ne change pas — que notre conception repose sur les principes, j'allais dire républicains, de solidarité, d'égalité et de laïcité.

Pour nous, deux motivations essentielles guident notre engagement militant dans ce domaine.

La première c'est la reconnaissance du droit de tous les enfants, quels qu'ils soient, à l'éducation et à la formation générale et professionnelle, dans le cadre et sous la responsabilité du service public d'éducation nationale. Les enfants et adolescents handicapés ont, au même titre que les autres, des droits identiques et la société se doit d'y apporter, au plan du principe comme au plan des faits, les mêmes réponses par le développement des conditions d'accueil, d'éducation, de formation et de soin répondant à la nature des handicaps dans le cadre du service public.

La deuxième motivation, c'est celle de la reconnaissance du droit à la différence : l'enfant ou l'adolescent handicapé est, pour nous, égal en droit et en dignité aux autres et tout l'honneur d'une société fraternelle et attachée au développement de rapports nouveaux entre les individus consiste à prendre en compte cette différence

pour lui apporter les réponses qu'elle nécessite ou qui s'imposent. De cette affirmation découle, une fois encore, l'affirmation qu'il est nécessaire de trouver dans le service public le moyen de respecter et de prendre en compte cette diversité des individus, comme des comportements.

A Saint-Malo, en 1971, notre congrès avait affirmé : « La Fédération » agira en tous lieux et à tous moments pour que les handicapés réels soient pris en charge, dans le cadre de l'école, et de manière à les aider à retrouver les voies rapides d'insertion scolaire et sociale indispensables à leur avenir d'hommes et de femmes libres ».

Il n'est pas acceptable, disons-nous par ailleurs, que le handicapé soit toujours réduit à être marqué négativement, considéré comme un malade par rapport au bien portant, comme un indigent économique, comme un enfant alors qu'il est devenu un adulte.

Il n'est pas pour nous, non plus, question d'affirmer seulement le droit propre de chaque individu à s'épanouir en fonction des seules possibilités qui sont les siennes : nous disons en outre que c'est un devoir social que de lui permettre, et de l'aider à les stimuler, par un milieu favorisant et valorisant dépourvu de toute arrière-pensée, de toute volonté d'entretenir par une autoalimentation, les moyens de perpétuer des structures pas toujours indifférentes à la manne que peut apporter l'exploitation du handicap.



D'ABORD FAIRE EVOLUER LES MENTALITES

Les principes étant posés, le problème n'est pour autant pas résolu car de nombreux obstacles restent à résoudre :

- d'abord un changement de mentalités et d'attitudes :
 - des parents assurément,
 - des personnels d'éducation vraisemblablement,
 - des enfants eux-mêmes qui subissent, de ce point de vue, le poids de l'attitude des adultes,
 - des institutions et de la société elle-même.

« Changer la vision que l'on a de l'autre, c'est par là que pourra commencer l'intégration véritable des handicapés dans le corps social ». Mais cela ne va pas de soi et prendra du temps. Seulement nous n'avons pas le droit d'attendre que tout ait déjà changé pour entreprendre les

évolutions indispensables. Nous devons, et l'A.P.A.J.H. s'y est déjà largement employée, faire œuvre de pionniers et déclencher, dans ce domaine de véritables révolutions.

Pour atteindre ce but, il convient, selon nous, de ne jamais ignorer, dans nos préoccupations comme dans nos actions, les besoins particuliers des handicapés. Cela doit être une constante pour les responsables que nous sommes que de donner dans notre action quotidienne la juste place qui leur revient.



POUR CELA INFORMER

Il faut ensuite entreprendre, au quotidien, une vaste campagne d'information et de sensibilisation pour que des regards nouveaux soient portés sur les handicapés afin qu'ils ne soient plus ces êtres étranges, et je veux rester mesuré dans mon propos, qui dérangent et troublent le confort de ceux qui n'ont pas de problèmes. Il faut sans doute, même si ce n'est pas un argument d'une haute portée philosophique et morale, dire et faire comprendre que rien n'est jamais définitif et que nous sommes tous de possibles handicapés, que nous serons peut-être un jour confrontés dans notre famille ou dans nos proches à ce problème.

Il est nécessaire de banaliser, dans l'esprit de chacun, la notion de handicap, non pas pour évacuer le problème, mais au contraire pour dépasser les oppositions qui relèvent, d'abord et essentiellement, de l'ignorance et parfois de l'indifférence.

Informers les parents qui ne sont pas confrontés à ce problème pour leur faire admettre qu'il est possible que ces enfants se retrouvent au côté et au milieu des autres et non à part comme c'est encore presque toujours le cas y compris lorsque des structures sont intégrées dans les établissements scolaires, je pense notamment aux classes spécialisées des écoles et des collèges.

Mais informer également les parents handicapés afin que ceux-ci ne s'isolent pas d'eux-mêmes et ne perpétuent ou ne favorisent des attitudes de rejet ou d'exclusion.

Il faudrait, pour employer une formule un peu excessive, « réconcilier et apprendre à vivre ensemble ceux qui sont si divers, si divisés par le poids des préoccupations et qui ont été, par une politique d'assistance, bien trop souvent « déresponsabilisés ».

Accepter la différence d'un handicapé c'est déjà l'aider à s'intégrer. Cela ne pourra se réaliser véritablement que si la transformation attendue s'opère aussi au niveau des mentalités de chacun. C'est combattre les réactions sauvages des gens mal informés et mal préparés vis-à-vis de tous ceux qui se situent hors de la norme.

Informers donc, et prioritairement, par nos moyens propres, dans le cadre de nos instances, de nos conseils locaux, par le moyen de nos publications, mais aussi par des rencontres, au sein des établissements, des parents qui doivent apprendre à se connaître.



ENSEMBLE, AVEC L'EQUIPE EDUCATIVE

Il faudrait, si je suis me permettre cette « outrance » accepter aussi l'intégration des parents dans l'institution scolaire afin de désacraliser bien des choses et de modifier bien des attitudes réciproques qui conduisent à des ségrégations implicites. Donner à l'équipe éducative sa véritable signification et sa pleine efficacité serait déjà donner à l'école les moyens de réussir l'intégration. Ce serait par là

créer des rapports nouveaux et durables entre l'usager et le service public d'éducation qui ne saurait se transformer en un service d'assistance, fût-elle publique.

Cela suppose donc un effort commun et collectif d'information, de prise en charge des transformations à opérer pour que chacun des membres des diverses parties concernées se sente directement impliqué par cette question, en accepte l'idée, en comprenne la nécessité et la justesse pour revendiquer la mise en œuvre d'un ensemble de mesures nécessaires permettant, d'une part, de faciliter l'intégration des handicapés, et d'autre part de ne pas rejeter, de ne pas exclure ou de ne pas fabriquer de nouveaux handicapés.

Nous savons tous que notre système social, notre système scolaire fabrique incontestablement, par ségrégations successives, par sélections abusives, par prédestinations hâtives et systématiques, un certain nombre de handicaps, c'est-à-dire de surcharges qui entravent ou dénaturent la progression même de l'enfant dans le cursus scolaire. « Ce sont des tares inhérentes à l'organisation sociale actuelle qui provoquent les tares de l'institution scolaire. »



DES MOYENS POUR L'INTEGRATION

L'école devra donc, pour tenter de corriger les déviations auxquelles elle est soumise :

- soutenir l'enfant, quels que soient la nature et le degré de la difficulté éprouvée, pour lui apporter l'aide adéquate et efficace au moment opportun ;
- compenser les handicaps qu'elle qu'en soit la gravité dont les élèves pourraient être victimes et faciliter leur réinsertion la plus rapide dans les structures d'accueil.



UNE INTEGRATION, OUI, MAIS PAS N'IMPORTE LAQUELLE

Il faudra veiller à ne pas proposer, dans un souci de formalisme ou de purisme, des structures ou des formes d'accueil qui ne seraient pas réalistes au niveau du vécu quotidien, qui n'apporteraient rien ou seraient moins bénéfiques parce que l'on ne serait pas allé au bout de la démarche et que le handicapé — sa différence n'ayant pas été prise en compte — n'aurait pas bénéficié de moyens spécifiques dans les domaines éducatifs, architecturaux, professionnels, etc.

Aussi nous ne saurions rester indifférents :

- à l'évaluation des besoins, ni à la mise en place de tel ou tel type d'équipement en faveur de tel ou tel handicap ;
- aux conditions mêmes de leur implantation bien souvent, jusqu'ici subordonnée à des impératifs politico-économiques et qui conduisent de fait à accentuer leur ségrégation.

Nous ne saurions non plus rester indifférents :

- à la qualité et à la quantité de techniciens ou spécialistes qui interviendront, ainsi que de leur nécessaire travail en équipe ;
- à la nature des formes d'intervention qui doivent lui permettre de réaliser sa promotion humaine et sociale optimales ;
- aux formes d'inadaptation que nous voyons se développer dans l'environnement déshumanisé de l'école et qui pèse sur elle.



LA PREVENTION

Aussi l'action thérapeutique ne peut-elle seule bénéficier des moyens nécessaires. En effet, nous considérons que des moyens importants doivent également être mis préalablement à la disposition des groupes humains pour des actions de prévention, ce qui pourrait éviter, dans bien des cas d'inutiles ségrégations et de coûteuses rééducations.

Ceci nécessite un véritable service social et de santé scolaire relevant très directement du grand ministère de l'Education nationale, l'implantation accélérée de groupes d'aide psycho-pédagogique et pour les cas lourds, la possibilité d'interventions d'équipes thérapeutiques à l'intérieur des établissements scolaires.



DES FORMULES DIVERSIFIEES POUR L'INTEGRATION

Les enfants handicapés ou relevant d'une action médico-psycho-pédagogique doivent pouvoir trouver dans le service public l'ensemble des structures d'accueil, structures d'accueil qui doivent viser à maintenir autant que faire se peut, l'enfant au sein de sa famille et éviter de l'éloigner de la vie de groupe des jeunes de son âge, nécessité absolue pour favoriser la socialisation.

Certes, nous ne pourrions peut-être pas éviter que, pour certaines catégories de handicapés, on ne soit obligé de procéder à des regroupements d'enfants ou d'adolescents, réunis dans des centres spécialisés, pourvus du matériel et des moyens de rééducation coûteux indispensables. Mais il doit être possible de favoriser, voire de généraliser, l'insertion de la plupart de ces structures spécialisées, à effectifs réduits, au sein des structures « normales ou ordinaires ».

De même pour les enfants qui subissent un handicap définitif quasi-irréductible, évolutif et mutilant on pourrait convenir de rechercher au maximum l'intégration, celle-ci exigeant des aménagements de locaux pour faciliter l'accueil et admettre que, pendant un temps plus ou moins long, ils puissent être accueillis dans des circuits spéciaux : classes d'hôpitaux, établissements spécialisés où seraient concentrés des moyens de rééducation.



LES METHODES PEDAGOGIQUES

Pour ce qui est des méthodes, la F.C.P.E. estime — la pédagogie spécialisée éclairant la pédagogie normale — qu'il est nécessaire de mettre en commun pour tous les enfants, sans aucune ségrégation, des moyens de recherche éducative centrés sur l'enfant et que — quel que soit le type de handicap — toute barrière d'âge doit être proscrite.



LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La F.C.P.E. considère que doit être évitée toute exclusion des enfants handicapés des structures scolaires dès lors qu'ils n'ont pas acquis de formation professionnelle,

ce qui suppose la création de places d'accueil, de sections, la construction de L.E.P. et de lycées.

Pour cela il convient de créer dans les collèges des structures prolongeant celles qui existent et qu'il faut développer au niveau de l'école primaire.

Il faut donner à ces élèves en difficulté la possibilité d'accéder, dans les L.E.P., aux classes préparatoires à un C.A.P. sans condition d'âge, ni en droit ni en fait, et réaliser la transformation et le rattachement par nationalisation des I.M.P., I.M.E. et IMPro... au ministère de l'Education nationale.

Un service de suite doit être mis en place auprès des établissements accueillant des handicapés afin de faciliter leur insertion professionnelle et leur maintien dans la vie active, la défense de leurs intérêts professionnels et salariaux et leur insertion sociale.

Les structures médicales et para-médicales doivent être rattachées et insérées à l'établissement scolaire et non l'inverse.

Enfin, d'importants moyens de soutien devront être attribués aux établissements pour la réalisation de ces objectifs.

Sans doute nos positions, nos propositions et nos exigences recoupent-elles ou recouvrent-elles les vôtres et peut-être n'apporteront-elles pas d'éléments particulièrement novateurs à l'état de votre propre réflexion. Je dirai alors : « Tant mieux ! » car cela révélera la cohérence des organisations constitutives du C.N.A.L. au regard des problèmes fondamentaux de l'Education nationale, la cohésion et la complémentarité de leurs engagements.



AGIR POUR L'INTEGRATION

Nous avons vu, comme l'a précisé Henri LAFAY, l'intégration scolaire « en marche ». Je pense, en tant que représentant de la plus importante fédération de parents d'élèves, qu'il faut maintenant la faire connaître partout dans l'école et autour de l'école afin de ces images d'espoir, dans une période qui vient de s'ouvrir à l'espérance, soient perçues par le plus grand nombre — non seulement dans nos milieux, mais au-delà — car nos idées méritent d'être exportées dans les milieux qui ne nous sont pas toujours acquis.

Et je voudrais terminer presque par là où j'ai commencé : faire progresser les consciences, les mentalités dans le sens des propositions qui nous sont communes. C'est dire que nous n'aurons pas trop de nos forces rassemblées pour y parvenir, c'est dire que les relations entre les parents d'élèves et les personnels doivent renforcer encore les rapports qui se sont déjà, dans de nombreux cas, instaurés entre eux et qui doivent, compte tenu des évolutions récentes, atteindre une qualité encore supérieure.

Renforcer la relation parents-enseignants-établissements et œuvres gestionnaires sera de notre point de vue, un puissant levier permettant d'apporter une contribution positive et, très certainement entendue, à la construction d'une école publique dans laquelle le terme laïque aura acquis, dans les faits, sa pleine et totale signification et où, enfin réunis, enfants handicapés ou non, apprendront côte à côte quelles perspectives de bonheur ouvrira leur compagnonnage enfantin. Nous aurons par là, ensemble et pour eux, contribué à la construction d'une école de progrès, d'une société plus juste dans laquelle la notion d'égalité des droits dans le respect des autres aura pris sa véritable dimension et une signification nouvelle.

L'INTEGRATION

vue par la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente

Par Paul LIOT, Vice-Président

Position de la Ligue par rapport au problème de l'intégration scolaire des enfants et adolescents handicapés

La Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente se sent concernée et engagée dans tout travail de recherche concernant les handicapés : en mai 1979, nos réflexions se sont portées sur « Notre politique sociale et les handicapés ».



1° Tout d'abord nos réflexions s'étaient orientées sur le rappel d'un passé récent

- Une constatation, la Ligue mène des actions extérieures et poursuit des orientations continues dans le secteur enfants et enseignants, dans les domaines de l'animation et de la formation, avec la volonté d'une complémentarité dans le cadre d'un service public.

- Une antériorité : la définition d'une politique sociale de la Ligue. Basée sur le contenu social de la laïcité. Notre résolution d'action sociale, adoptée en 1954, lors de notre Congrès de Bordeaux, précisait :

« ... l'action sociale de la Ligue de l'Enseignement, c'est-à-dire la réaction devant les injustices de la société présente doit se situer sur deux plans :

- elle comporte d'abord une action pour promouvoir une société plus juste et plus humaine où l'aide fraternelle inévitable procédera de l'esprit de justice et de solidarité ;
- elle comporte aussi, sur un plan plus modeste, l'atténuation dans le cadre social actuel des injustices existantes ».

Certes nos actions sont diversifiées, adaptées au contexte du moment mais reliées à nos engagements de laïcité humaine et sociale.



2° Ensuite, abordant le problème des handicapés nous analysons le problème humain, éducatif, culturel et social posé par les enfants et les adolescents.

- En 1960 une charte, la déclaration de la Ligue sur les droits de l'enfant « met l'accent sur le droit de l'enfant à la liberté de l'esprit » et déjà, nous précisions :

« L'enfant qui présente une anomalie physique, mentale ou caractérielle, a droit à l'éducation particulière que nécessite son état ».

- Un objectif s'affirme, la globalisation de notre intervention, le secteur « milieu scolaire » étant devenu « enfance et milieu scolaire ».

« ... pour mieux traduire l'intention de la Ligue d'orienter son intervention éducative non seulement vers « l'enfant-écolier » mais vers l'enfant en tant que personne considérée dans sa globalité, qu'il soit dans sa famille, à l'école ou en activités de loisirs, l'addition de ces trois temps éducatifs constituant : l'Education initiale ».

Dans le terme globalité, nous incluons tous les moments de la vie de l'enfant et toutes les actions menées en sa direction, y compris la prévention.

- Mais une priorité s'impose dans nos orientations : la notion de service public.

A ce sujet, les statistiques de l'enseignement spécial en FRANCE font ressortir une faible variation des effectifs d'élèves.

Le total des élèves scolarisés dans les établissements relevant des Ministères de l'Education et de la Santé, pour 1978-1979, soit 423 947 enfants ne représente qu'une variation de + 3,2 % sur l'année.

Le chemin est encore long à parcourir, les conditions de réussite nombreuses, ainsi qu'un CREAL le soulignait :

« L'Intégration nous paraît avant tout être la résultante d'un ensemble : car c'est à la fois le désir de l'enfant, son efficience scolaire, la tolérance des milieux locaux, l'existence des équipements, qu'il faut prendre en compte de façon interdépendante et dynamique.

Le CNAL, dans sa déclaration à l'occasion de l'année internationale des handicapés, coïncidant avec celle du Centenaire des Lois laïques, rappelle un principe fondamental :

« L'Exclusion des handicapés de l'école de tous, facteur primordial de leur durable marginalisation, c'est la laïcité en échec, leur intégration, c'est la laïcité qui s'accomplit, et toutes ses conséquences humaines et sociales. Le combat pour l'intégration, c'est aussi le combat laïque au présent ».

Par suite, nous sommes pour une intervention réelle du Service public et nous disons non à la privatisation.

Nous refusons la marginalisation des handicapés mais comment les intégrer au maximum dans les structures éducatives et sociales ouvertes à tous.

Conserver à l'enfant « la proximité » de sa famille apparaît comme l'un des objectifs principaux de l'intégration. Mais l'intégration apparaît impossible si l'enfant n'a pas une famille qui la souhaite et qui, plus encore, est disponible pour y collaborer activement.

Une action éducative et sociale s'avère comme une condition primordiale et pour cela, la compréhension et l'engagement familial sont une nécessité impérieuse.

C'est pourquoi, nous devons examiner les moyens susceptibles de favoriser l'intégration : apparaît alors le rôle des établissements médico-éducatifs dans la préparation et le suivi de l'intégration.

Les modalités du passage du milieu spécialisé vers l'école sont peu nombreux souvent par peur de « l'échec qu'il faut éviter à tout prix »

Là encore, les contacts et le soutien de la famille sont indispensables mais les conditions réelles de l'intégration reposent sur la volonté de dialogue sur l'engagement individuel de l'enfant, de sa famille, de l'enseignant.

Ainsi que le déclare Elisabeth ZUCMAN, Conseiller technique du C.T.N. : « L'Intégration n'est pas un facteur d'économie. Elle n'est pas non plus un facteur de surcoût mais elle amène sans doute à des répartitions nouvelles des actions et des moyens, ou mieux encore, à leur décloisonnement, à leur mise en commun sur le plan local ».

Une volonté continue doit nous guider pour aboutir à l'intégration des handicapés dans le secteur de vie.

Nous ne pouvons admettre le principe de la ségrégation pour les handicapés.

La diversité et la gravité des cas ne doit pas systématiquement aboutir :

- soit au retrait du secteur traditionnel de vie, familial ou éducatif ;
- soit à l'insertion inéluctable dans une vie d'internat de secteur spécialisé.

Les moyens prioritaires doivent tendre à la réinsertion de l'handicapé dans un mode de vie polyvalent permettant la réadaptation sans rupture avec le monde extérieur.

- Une nécessité nous oblige à poser le problème de l'internat, réponse à un besoin social.

L'opinion publique s'est sensibilisée et a exigé des mesures de solidarité nationale :

- d'abord lorsque le milieu familial peut ou veut réinsérer l'handicapé dans son sein, une évolution de l'internat l'a permis par la création des formules d'hospitalisation de jour ou de semi-internat ;
- ensuite de nombreux cas de refus ou d'impossibilités de faciliter le retour de l'handicapé dans le milieu de vie justifient la nécessité de l'internat, devenant non pas la formule obligatoire, mais une réponse à des problèmes humains et sociaux posés par le milieu traditionnel d'accueil.

- Une continuité de notre politique s'exprime dans la déclaration commune des Organisations laïques sur l'année internationale de l'enfant, en 1979 en réaffirmant les principes sur lesquels doit s'appuyer une politique humaine et sociale en direction de l'enfance.

● **l'enfant est un tout indissociable**

« ... il est le même enfant dans chacun de ces moments ».

● **l'enfant est un être social qui :**

« participe à une classe sociale par son milieu d'origine ».

● **l'enfant n'appartient qu'à lui-même**

« Il doit bénéficier dans la famille et dans la société de tous les droits ».

Une conclusion doit guider nos réflexions, nos orientations pour aboutir à une politique cohérente, permettant une réelle démocratisation :

- par l'extension et l'amélioration du Service public d'éducation laïque, gratuit, nationalisé et géré à part égale par les Pouvoirs publics, les personnels et les usagers ;
- par l'extension et l'amélioration des Services publics sociaux et de Services publics de santé : **prévention, éducation et thérapie.**

Ce rappel doit influencer le sens de notre action en direction des enfants et des adolescents handicapés.

3° **3 lois sociales fondamentales ont été promulguées dans l'espérance d'apporter une solution au problème de l'inadaptation.**

Il est parfois difficile de définir exactement le champ d'application de ces textes, certains établissements pouvant être visés par deux ou trois textes parce que rentrant dans deux ou trois catégories.

Mais une notion importante doit être prise en compte : la complémentarité du Secteur public et du Secteur privé non lucratif.

En conséquence, le Service public se doit d'organiser un ensemble cohérent pour faire face aux divers besoins de la population. La convention liant l'œuvre privée « définira la mission de service public qui est confiée à un établissement sous la responsabilité de l'organisme gestionnaire, seule personne morale de droit privé, ayant capacité de s'engager.

- La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées (30 juin 1975) précise que « les enfants et adolescents handicapés sont soumis à l'obligation éducative ».

Nous affirmons que ces catégories ont droit à une intervention éducative des enseignants pendant une durée au moins équivalente à celle dont bénéficient les enfants fréquentant les structures normales.

Certaines mesures nous donnent satisfaction facilitant la politique d'intégration :

- dotation en personnel ;
- ouverture d'une école publique dans tous les établissements gérés par des collectivités locales ;
- création de structures d'enseignement public pour les organismes privés à but non lucratif.

mais certains articles nous posent des inquiétudes au niveau des principes : ils concernent la prise en charge par l'Etat des dépenses d'enseignement et notamment l'application des dispositions de la loi du 31 décembre 1959, concernant les contrats et les enseignants agréés.

- **La loi relative aux institutions sociales et médico-sociales** (30 juin 1975) concernant les établissements pour l'enfance handicapée et inadaptée nous concerne directement.

En 1976, 80 % des établissements pour l'enfance handicapée et inadaptée relevaient du secteur privé (1935) et la gestion des établissements était soumise à un pluralisme assez coordonné.

Face à cette diversité et à cette situation de fait, nous ne pouvons ignorer notre orientation visant à l'intégration dans le Service public.

Cette loi a une influence importante au niveau des enfants. Nous sommes concernés par les Commissions d'orientation des enfants et des adolescents handicapés. Nous devons souhaiter un renforcement des moyens mis à la disposition de ces Commissions afin de permettre la détection précoce des handicapés, leur prise en compte par le secteur public et la réinsertion dans le secteur de vie.

Cela est conforme à nos idées, car nous sommes partie prenante, des Fédérations d'Œuvres laïques gérant des :

- Instituts médico-pédagogique
- Instituts médico-professionnels
- Instituts médico-éducatifs
- Clubs de prévention.

D'autre part, la création de la Commission Régionale des Institutions sociales et médico-sociales, organisme de coordination a pour objet d'éviter les double emplois et de maîtriser les créations et extensions des établissements sociaux et médico-sociaux. Rôle important, clarifiant les problèmes d'intégration et donnant aux Pouvoirs publics la possibilité de maîtriser, s'ils le veulent, une politique pluraliste, concurrente du Service public.

Là encore, une information et une coordination paraissent souhaitables pour, à travers la loi, utiliser les moyens d'une politique efficace au profit des handicapés.

Pour terminer cette intervention, je rappellerai quelques lignes directrices ou propositions pour notre Mouvement.

- **D'abord, des impératifs prioritaires :**

- notre intérêt pour l'enfance handicapée se manifestera par des **Actions sociales** (Centres sociaux, Clubs de prévention, I.M.P., I.M.PRO., I.M.E.) ;
- nous défendrons le principe de l'intégration et repousserons les structures ségrégatives.

- **Ensuite, à l'extérieur du Mouvement :**

- **affirmer** notre rôle fédératif par rapport aux associations gestionnaires affiliées ;
- **occuper** notre place
 - dans les Commissions,
 - dans les CREAL, service semi-public régional, conseil des Pouvoirs publics, disposant d'une équipe technique : ils ne peuvent être ignorés de notre Mouvement comme approche des problèmes sociaux et moyen de contact avec les services publics.
- **renforcer** les liens de la Ligue, Mouvement laïque d'éducation populaire et permanente, avec l'Association Nationale des Communautés Educatives, Mouvement technique laïque au service de l'enfance et de l'adolescence handicapées.



La tribune du Congrès.



L'INTEGRATION

vue par les Délégués Départementaux de l'Education Nationale

Par Marion MARCOZ,
Vice-président de la Fédération des D.D.E.N.

Les DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE ont la charge de visiter les écoles publiques et privées, maternelles et élémentaires et d'établir des rapports sur les conditions matérielles dans lesquelles elles fonctionnent, rapports transmis ensuite aux autorités administratives de l'Enseignement et aux Municipalités afin qu'elles remédient aux imperfections ou dégradations qui se manifestent.

C'est à ce titre qu'ils peuvent être habilités à visiter les Etablissements recevant des enfants handicapés, lorsqu'ils comprennent une école annexée.

La Fédération nationale, qui regroupe la plupart de ces Délégués, parmi les nombreuses activités qui sont les siennes, lance tous les ans une enquête sur un sujet général intéressant l'enseignement du premier degré.



C'est ainsi que, en 1980, l'enquête, rapportée lors du Congrès par le Doyen Géminard, avait pour sujet « L'ECOLE & LES ENFANTS ».

Une partie de cette enquête répondait au thème du présent colloque.

Il nous semble donc intéressant de donner ci-après un aperçu de ses conclusions. En ce qui concerne les organismes de dépistage : GAPP, médecins et assistantes sociales scolaires, puis quelques notes sur la manière dont le public perçoit la possibilité d'intégrer des handicapés dans l'école de tous.



LES GAPP

Le recensement officiel 1980 indique qu'il y avait 1688 GAPP, soit 1 pour 3 670 enfants (enseignement spécial, classes d'initiation compris).

Notre enquête avait procédé un peu différemment et obtenait les résultats suivants :

- 72 % des écoles n'ont pas de GAPP ;
- 17,5 % ont seulement une « antenne », donc un GAPP incomplet ;
- 2,3 % des écoles ont un GAPP.

Parmi celles-ci :

- 27 % déclarent qu'il est complet ;
- 73 % ont une antenne seulement.

Il y a, comme vous le savez, plus de GAPP dans les villes que dans les villages.



LE DEPISTAGE

Le dépistage des handicaps en écoles élémentaires et surtout en écoles maternelles a longtemps été entrepris par les MEDECINS SCOLAIRES, dont le nombre a été progressivement réduit or :

« non seulement il y a peu de médecins, mais l'importance du travail les oblige à travailler trop vite » (A.M. Franchi).

Cette enquête a permis de constater que la dernière visite d'un médecin remontait à :

- 1979 pour 61,2 des écoles
- 1978 pour 21,6 des écoles
- 1972 pour près de 1 %
- 1968 pour 0,65 %
- 1959 pour certaines.

Il y a un lien évident entre la possibilité de visites médicales et l'existence d'un GAPP puisque :

« là où il y a un GAPP complet, les visites médicales ont près de 5 fois plus de chances d'avoir eu lieu dans l'année, donc une relation directe entre ces deux formations » (A.M. Franchi).

Les ASSISTANTES SOCIALES SCOLAIRES disparaissent du 1^{er} degré et ont été autoritairement affectées aux collèges et lycées. Il y a donc, dans le 1^{er} degré :

- 57 % des postes non pourvus ;
- 21 % des postes surchargés ;
- 22 % des postes permettant d'assurer sérieusement le service.

Il résulte de ce qui précède que le DEPISTAGE EST TRES INSUFFISANT (72 % des réponses).



Tout ceci explique que les réponses concernant l'INTEGRATION des HANDICAPES soient parfois peu probantes, ou peu favorables, ou manquent de précision. Elles proviennent soit des délégués qui ont pu juger par eux-mêmes, soit des enseignants de l'école qu'ils ont visités.

Disons tout de suite que le nombre d'établissements où une intégration a été constatée est très réduit.

évolutions indispensables. Nous devons, et l'A.P.A.J.H., s'y est déjà largement employée, faire œuvre de pionniers et déclencher, dans ce domaine de véritables révolutions.

Pour atteindre ce but, il convient, selon nous, de ne jamais ignorer, dans nos préoccupations comme dans nos actions, les besoins particuliers des handicapés. Cela doit être une constante pour les responsables que nous sommes que de donner dans notre action quotidienne la juste place qui leur revient.



POUR CELA INFORMER

Il faut ensuite entreprendre, au quotidien, une vaste campagne d'information et de sensibilisation pour que des regards nouveaux soient portés sur les handicapés afin qu'ils ne soient plus ces êtres étranges, et je veux rester mesuré dans mon propos, qui dérangent et troublent le confort de ceux qui n'ont pas de problèmes. Il faut sans doute, même si ce n'est pas un argument d'une haute portée philosophique et morale, dire et faire comprendre que rien n'est jamais définitif et que nous sommes tous de possibles handicapés, que nous serons peut-être un jour confrontés dans notre famille ou dans nos proches à ce problème.

Il est nécessaire de banaliser, dans l'esprit de chacun, la notion de handicap, non pas pour évacuer le problème, mais au contraire pour dépasser les oppositions qui relèvent, d'abord et essentiellement, de l'ignorance et parfois de l'indifférence.

Informers les parents qui ne sont pas confrontés à ce problème pour leur faire admettre qu'il est possible que ces enfants se retrouvent au côté et au milieu des autres et non à part comme c'est encore presque toujours le cas y compris lorsque des structures sont intégrées dans les établissements scolaires, je pense notamment aux classes spécialisées des écoles et des collèges.

Mais informer également les parents handicapés afin que ceux-ci ne s'isolent pas d'eux-mêmes et ne perpétuent ou ne favorisent des attitudes de rejet ou d'exclusion.

Il faudrait, pour employer une formule un peu excessive, « réconcilier et apprendre à vivre ensemble ceux qui sont si divers, si divisés par le poids des préoccupations et qui ont été, par une politique d'assistance, bien trop souvent « déresponsabilisés ».

Accepter la différence d'un handicapé c'est déjà l'aider à s'intégrer. Cela ne pourra se réaliser véritablement que si la transformation attendue s'opère aussi au niveau des mentalités de chacun. C'est combattre les réactions sauvages des gens mal informés et mal préparés vis-à-vis de tous ceux qui se situent hors de la norme.

Informers donc, et prioritairement, par nos moyens propres, dans le cadre de nos instances, de nos conseils locaux, par le moyen de nos publications, mais aussi par des rencontres, au sein des établissements, des parents qui doivent apprendre à se connaître.



ENSEMBLE, AVEC L'EQUIPE EDUCATIVE

Il faudrait, si je suis me permettre cette « outrance » accepter aussi l'intégration des parents dans l'institution scolaire afin de désacraliser bien des choses et de modifier bien des attitudes réciproques qui conduisent à des ségrégations implicites. Donner à l'équipe éducative sa véritable signification et sa pleine efficacité serait déjà donner à l'école les moyens de réussir l'intégration. Ce serait par là

créer des rapports nouveaux et durables entre l'usager et le service public d'éducation qui ne saurait se transformer en un service d'assistance, fût-elle publique.

Cela suppose donc un effort commun et collectif d'information, de prise en charge des transformations à opérer pour que chacun des membres des diverses parties concernées se sente directement impliqué par cette question, en accepte l'idée, en comprenne la nécessité et la justesse pour revendiquer la mise en œuvre d'un ensemble de mesures nécessaires permettant, d'une part, de faciliter l'intégration des handicapés, et d'autre part de ne pas rejeter, de ne pas exclure ou de ne pas fabriquer de nouveaux handicapés.

Nous savons tous que notre système social, notre système scolaire fabrique incontestablement, par ségrégations successives, par sélections abusives, par prédestinations hâtives et systématiques, un certain nombre de handicaps, c'est-à-dire de surcharges qui entravent ou dénaturent la progression même de l'enfant dans le cursus scolaire. « Ce sont des tares inhérentes à l'organisation sociale actuelle qui provoquent les tares de l'institution scolaire. »



DES MOYENS POUR L'INTEGRATION

L'école devra donc, pour tenter de corriger les déviations auxquelles elle est soumise :

- soutenir l'enfant, quels que soient la nature et le degré de la difficulté éprouvée, pour lui apporter l'aide adéquate et efficace au moment opportun ;
- compenser les handicaps qu'elle qu'en soit la gravité dont les élèves pourraient être victimes et faciliter leur réinsertion la plus rapide dans les structures d'accueil.



UNE INTEGRATION, OUI, MAIS PAS N'IMPORTE LAQUELLE

Il faudra veiller à ne pas proposer, dans un souci de formalisme ou de purisme, des structures ou des formes d'accueil qui ne seraient pas réalistes au niveau du vécu quotidien, qui n'apporteraient rien ou seraient moins bénéfiques parce que l'on ne serait pas allé au bout de la démarche et que le handicapé — sa différence n'ayant pas été prise en compte — n'aurait pas bénéficié de moyens spécifiques dans les domaines éducatifs, architecturaux, professionnels, etc.

Aussi nous ne saurions rester indifférents :

- à l'évaluation des besoins, ni à la mise en place de tel ou tel type d'équipement en faveur de tel ou tel handicap ;
- aux conditions mêmes de leur implantation bien souvent, jusqu'ici subordonnée à des impératifs politico-économiques et qui conduisent de fait à accentuer leur ségrégation.

Nous ne saurions non plus rester indifférents :

- à la qualité et à la quantité de techniciens ou spécialistes qui interviendront, ainsi que de leur nécessaire travail en équipe ;
- à la nature des formes d'intervention qui doivent lui permettre de réaliser sa promotion humaine et sociale optimales ;
- aux formes d'inadaptation que nous voyons se développer dans l'environnement déshumanisé de l'école et qui pèse sur elle.



LA PREVENTION

Aussi l'action thérapeutique ne peut-elle seule bénéficier des moyens nécessaires. En effet, nous considérons que des moyens importants doivent également être mis préalablement à la disposition des groupes humains pour des actions de prévention, ce qui pourrait éviter, dans bien des cas d'inutiles ségrégations et de coûteuses rééducations.

Ceci nécessite un véritable service social et de santé scolaire relevant très directement du grand ministère de l'Education nationale, l'implantation accélérée de groupes d'aide psycho-pédagogique et pour les cas lourds, la possibilité d'interventions d'équipes thérapeutiques à l'intérieur des établissements scolaires.



DES FORMULES DIVERSIFIEES POUR L'INTEGRATION

Les enfants handicapés ou relevant d'une action médico-psycho-pédagogique doivent pouvoir trouver dans le service public l'ensemble des structures d'accueil, structures d'accueil qui doivent viser à maintenir autant que faire se peut, l'enfant au sein de sa famille et éviter de l'éloigner de la vie de groupe des jeunes de son âge, nécessité absolue pour favoriser la socialisation.

Certes, nous ne pourrions peut-être pas éviter que, pour certaines catégories de handicapés, on ne soit obligé de procéder à des regroupements d'enfants ou d'adolescents, réunis dans des centres spécialisés, pourvus du matériel et des moyens de rééducation coûteux indispensables. Mais il doit être possible de favoriser, voire de généraliser, l'insertion de la plupart de ces structures spécialisées, à effectifs réduits, au sein des structures « normales ou ordinaires ».

De même pour les enfants qui subissent un handicap définitif quasi-irréductible, évolutif et mutilant on pourrait convenir de rechercher au maximum l'intégration, celle-ci exigeant des aménagements de locaux pour faciliter l'accueil et admettre que, pendant un temps plus ou moins long, ils puissent être accueillis dans des circuits spéciaux : classes d'hôpitaux, établissements spécialisés où seraient concentrés des moyens de rééducation.



LES METHODES PEDAGOGIQUES

Pour ce qui est des méthodes, la F.C.P.E. estime — la pédagogie spécialisée éclairant la pédagogie normale — qu'il est nécessaire de mettre en commun pour tous les enfants, sans aucune ségrégation, des moyens de recherche éducative centrés sur l'enfant et que — quel que soit le type de handicap — toute barrière d'âge doit être proscrite.



LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La F.C.P.E. considère que doit être évitée toute exclusion des enfants handicapés des structures scolaires dès lors qu'ils n'ont pas acquis de formation professionnelle,

ce qui suppose la création de places d'accueil, de sections, la construction de L.E.P. et de lycées.

Pour cela il convient de créer dans les collèges des structures prolongeant celles qui existent et qu'il faut développer au niveau de l'école primaire.

Il faut donner à ces élèves en difficulté la possibilité d'accéder, dans les L.E.P., aux classes préparatoires à un C.A.P. sans condition d'âge, ni en droit ni en fait, et réaliser la transformation et le rattachement par nationalisation des I.M.P., I.M.E. et IMPro... au ministère de l'Education nationale.

Un service de suite doit être mis en place auprès des établissements accueillant des handicapés afin de faciliter leur insertion professionnelle et leur maintien dans la vie active, la défense de leurs intérêts professionnels et salariaux et leur insertion sociale.

Les structures médicales et para-médicales doivent être rattachées et insérées à l'établissement scolaire et non l'inverse.

Enfin, d'importants moyens de soutien devront être attribués aux établissements pour la réalisation de ces objectifs.

Sans doute nos positions, nos propositions et nos exigences recoupent-elles ou recouvrent-elles les vôtres et peut-être n'apporteront-elles pas d'éléments particulièrement novateurs à l'état de votre propre réflexion. Je dirai alors : « Tant mieux ! » car cela révélera la cohérence des organisations constitutives du C.N.A.L. au regard des problèmes fondamentaux de l'Education nationale, la cohésion et la complémentarité de leurs engagements.



AGIR POUR L'INTEGRATION

Nous avons vu, comme l'a précisé Henri LAFAY, l'intégration scolaire « en marche ». Je pense, en tant que représentant de la plus importante fédération de parents d'élèves, qu'il faut maintenant la faire connaître partout dans l'école et autour de l'école afin de ces images d'espoir, dans une période qui vient de s'ouvrir à l'espérance, soient perçues par le plus grand nombre — non seulement dans nos milieux, mais au-delà — car nos idées méritent d'être exportées dans les milieux qui ne nous sont pas toujours acquis.

Et je voudrais terminer presque par là où j'ai commencé : faire progresser les consciences, les mentalités dans le sens des propositions qui nous sont communes. C'est dire que nous n'aurons pas trop de nos forces rassemblées pour y parvenir, c'est dire que les relations entre les parents d'élèves et les personnels doivent renforcer encore les rapports qui se sont déjà, dans de nombreux cas, instaurés entre eux et qui doivent, compte tenu des évolutions récentes, atteindre une qualité encore supérieure.

Renforcer la relation parents-enseignants-établissements et œuvres gestionnaires sera de notre point de vue, un puissant levier permettant d'apporter une contribution positive et, très certainement entendue, à la construction d'une école publique dans laquelle le terme laïque aura acquis, dans les faits, sa pleine et totale signification et où, enfin réunis, enfants handicapés ou non, apprendront côte à côte quelles perspectives de bonheur ouvrira leur compagnonnage enfantin. Nous aurons par là, ensemble et pour eux, contribué à la construction d'une école de progrès, d'une société plus juste dans laquelle la notion d'égalité des droits dans le respect des autres aura pris sa véritable dimension et une signification nouvelle.

Elle a été jugée possible dans 13,5 % des cas (mais seulement 10,7 % dans le cas d'handicapés moteurs, les installations ne permettant pas de les accueillir).

Elle est réalisée dans :

- 12 % des cas pour les handicapés sensoriels ;
- 16 % des cas pour les handicapés mentaux ;
- 13 % des cas pour les enfants présentant des troubles caractéristiques.

Cette intégration est jugée plus facile dans les écoles maternelles, là, le travail ne semble pas avoir la même valeur que dans les écoles élémentaires. Mais, dès l'entrée au cours préparatoire, tout devient sérieux ! La présence d'handicapés, surtout s'ils sont « mentaux », ne va-t-elle pas retarder les élites et empêcher la course aux diplômes ?

Il est permis de penser que cette motivation n'est pas étrangère aux préoccupations de ceux qui répondent à notre enquête.

La présence d'handicapés mentaux est jugée mauvaise par 28 % contre 15 % pour les « autres », souhaitable pour 36 % et 38 %.

○

Ce questionnaire un peu superficiel ne constituait qu'une partie d'une enquête qui sera reprise l'an prochain. Il semble, d'ores et déjà, prouver qu'il existe encore bien des incertitudes importantes et graves qu'il faudra lever.

Il sera nécessaire que cette insertion soit très PROGRESSIVE, afin que les mentalités tant des enseignants que des parents d'enfants handicapés, comme aussi celles des parents d'enfants normaux évoluent et on sait que cette évolution n'est pas très rapide.

Il faudra chiffrer le coût de l'intégration, qui sera très élevé, mais il faut s'opposer avec vigueur à une opération qui consisterait à offrir aux écoles quelques subsides et quelques facilités, pour les leur retirer l'année suivante, ce que l'on peut craindre dans le cas de l'expérience d'intégration de quelques enfants sourds appartenant à l'Institut Baguer dans les écoles d'Asnières.

Un exemple ponctuel d'intégration : Asnières et les enfants sourds de l'Institut Baguer.

L'école maternelle AULAGNIER présente d'excellentes conditions matérielles : belle école vaste, cour bien équipée, effectifs faibles : 28 inscrits par classe (22 à 25 présents), l'équipe enseignante est très stable.

4 enfants sourds y sont accueillis : 2 en moyenne section, 2 grands.

Ils sont reçus le matin, prennent le repas du midi en commun ; ils repartent ensuite pour l'Institut. Une institu-

trice de cet Institut les accompagne et les accueille tour à tour dans un local séparé de l'école pour leur apporter un soutien indispensable.

Les institutrices de l'école, comme celle de Baguer, constatent les bons résultats obtenus pour ces enfants qui deviennent de plus en plus sociables, pour les autres, qui prennent conscience de la différence entre les êtres.

Les institutrices pensent qu'il est nécessaire d'être « disponibles » et que les résultats obtenus l'ont été en fonction des bonnes conditions de vie dans l'école et de la cohésion de l'équipe enseignante. Elles constatent aussi que les femmes de service, après des difficultés au départ de l'expérience, se sont adaptées à ces nouvelles fonctions.

L'institutrice de l'Institut demande que soit rétablie une formation spéciale pour l'enseignement des sourds profonds, le recrutement est tari et des instituteurs remplaçants sans formation sont recrutés. Aurait-on voulu remplacer le personnel titulaire par des orthophonistes recrutés dans le secteur privé ? Il est permis de le penser.

○

A l'école élémentaire POINCARÉ, c'est la 3^e année d'intégration.

Cette école, de type classique, accueille 6 élèves de l'Institut Baguer, toute la journée.

Les classes qu'ils fréquentent ont été allégées :

- 2 sourds en CE1 (20 élèves)
- 2 sourds en CE1 (22 élèves)
- 2 sourds en CE2 (29 élèves).

mais, en compensation, d'autres classes ont dû voir leurs effectifs renforcés :

- CM2 : 33 élèves
- CE2/CM1 : 2 niveaux 29 élèves.

La disparition d'un poste en 1981 entraînera, pour le Directeur, la perte de sa 1/2 décharge. Comment pourrât-il, dans ces conditions, continuer cette expérience ?

Et pourtant, les résultats ont été très bons, tant pour les enfants sourds que pour les autres. Les parents eux-mêmes se sont habitués, après avoir eu peur de retards scolaires pour leurs enfants. Il faudra donc exiger les moyens indispensables.

Les instituteurs enseignant dans ces classes doivent être volontaires. Or, lors du mouvement, les postulants ne sont pas prévenus de la spécificité de l'établissement et peuvent refuser les enfants handicapés. Il y a donc risque de dissolution de l'équipe.

Il est inadmissible aussi que le nombre d'enfants sourds ne soit pas intégré dans l'effectif comptant pour la carte scolaire.

C'est dire que bien des problèmes restent encore à résoudre.

Il faudra donc répondre à des incertitudes graves qui subsistent.

Dans quels cas peut-on envisager une intégration complète ?

— Toute la journée, ou à mi-temps ? (encore faut-il pouvoir respecter le rythme propre de l'enfant, et pouvoir soutenir son effort par une aide pédagogique importante).

— Faut-il d'abord aller vers une intégration partielle, pour le 1/3 temps, par exemple ? Tel enfant qui ne peut suivre une classe normale fera preuve de facilités valorisantes pour lui en éducation physique, esthétique ou manuelle. (encore faut-il que les horaires de ces matières soient plus importants qu'actuellement).

MAIS (et les DDEN en sentent toute l'importance) les conditions matérielles sont-elles, ou pourront-elles être remplies ?

Il faut envisager le transport de ces enfants, les installations, les horaires qui doivent leur permettre non seulement de suivre leur classe, mais aussi de garder des plages suffisantes pour leurs soins et leur rééducation, si elle s'impose. Insistons aussi sur la valeur du repas pris en commun (encore, pour cela, faut-il qu'il n'y ait pas 170 enfants mangeant ensemble dans une salle bruyante, en 1/2 heure, mais des salles aménagées, permettant une détente et une communication entre les enfants).

— Faut-il supprimer les écoles spéciales ? Les internats ?

— Faut-il en revoir la répartition géographique ? Faut-il les alléger ?

— Faut-il supprimer les classes de perfectionnement ?

Trop souvent, dans un passé récent, et dans bien des domaines, on s'est dépêché de SUPPRIMER avant d'avoir expérimenté et créé. Que cela soit une leçon et que, pour une question aussi grave et périlleuse que cette intégration, bien des précautions soient prises.

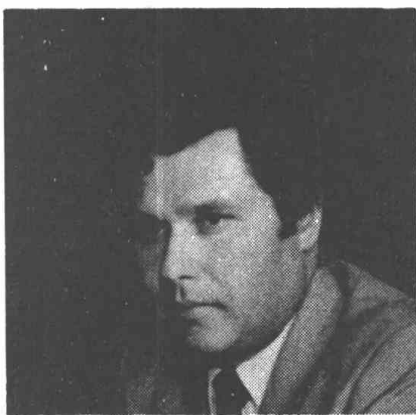
Il faut respecter une progression indispensable, que les participants prennent conscience du bien fondé de cette réforme, l'acceptent et l'encouragent.

ENSUITE seulement, une extension progressive, aidée par une aide officielle et des crédits importants permettront que cette expérience soit réussie.

○

Prenons donc conscience de l'ampleur du problème matériel et moral.

Les si intéressantes journées de travail que nous venons de vivre nous permettent d'espérer que, grâce à la ténacité et l'enthousiasme de l'APAJH, les obstacles pourront être levés, et que des enfants toujours plus nombreux vivront ensemble heureux dans l'école de tous.



L'INTEGRATION

vue par la Fédération de l'Education Nationale

Par André HENRY,
Secrétaire général

Je veux tout d'abord remercier l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés, l'A.P.A.J.H., qui a invité la F.E.N. à prendre la parole au cours de ce dernier après-midi de ses journées d'étude. Cette invitation est une illustration supplémentaire des excellentes relations que nous entretenons et dont je me félicite. Mais elle me réjouit car elle offre à la fédération de l'Education Nationale l'occasion d'exprimer son point de vue sur des problèmes particulièrement aigus et qui sont au cœur de ses préoccupations.

L'éducation et la formation des jeunes handicapés, la formation continue et l'éducation permanente des adultes handicapés doivent être considérées comme une composante majeure des problèmes généraux de l'Education Nationale. Et à ce titre, le projet global d'éducation, que la F.E.N. a rendu public au début du mois d'avril et qu'elle va diffuser prochainement sous la forme d'une brochure originale intitulée : « l'Ecole de l'Education Permanente », les intègre de la manière la plus nette.

Aussi bien, voudrais-je à la fin de vos journées d'étude, apporter la contribution de la F.E.N. sous forme d'une réflexion consacrée plus précisément aux conditions de la formation professionnelle initiale des jeunes handicapés et à leur entrée dans la vie.

Mais qu'on me permette auparavant de situer mon propos dans le cadre d'une actualité riche d'espérances.

Le mois de mai est sans doute propice aux grands événements en France. Le 13 mai 1958, le coup d'état d'Alger engageait la France dans le règne du pouvoir personnel. La conjugaison malheureuse de la peur et des démissions collectives autorisait les nouveaux dirigeants à confisquer petit à petit le pouvoir du peuple au profit d'une caste politique soutenue par la caste de l'argent. Malgré les évolutions, et les luttes de toute nature, le dernier septennat a marqué une aggravation sans précédent de cette mainmise des forces du profit sur les intérêts du peuple, mainmise camouflée derrière un discours mystificateur éminemment dangereux pour l'avenir des hautes valeurs républicaines auxquelles nous sommes attachés.

Le 13 mai 1968, l'extraordinaire explosion de la jeunesse avait su recréer la fête dans notre pays, la joie de vivre, le sentiment de sa propre liberté, et avait montré

combien dans une période de riche expansion économique, la jeunesse et le peuple des travailleurs ne se satisfaisaient pas d'une société de consommation gadget, et des solutions par l'argent. Période éphémère, excessive sans doute à bien des égards, mais riche de leçons sur les refus profonds de notre peuple.

Les 13 et 14 mai 1972, le Comité National d'Action Laïque tenait à Paris un grand colloque « Pour une autre politique de l'Education Nationale ». A l'invitation du C.N.A.L., tous les partis politiques de la gauche, toutes les organisations syndicales et toutes les organisations philosophiques qui soutenaient traditionnellement son action avaient collaboré de manière active et fructueuse pour élaborer ensemble une sorte de charte des laïques, celle de la nationalisation de l'enseignement et des conditions de mise en œuvre, de cette nationalisation. Malgré les vicissitudes et les déviations regrettables de telle ou telle campagne électorale dans le passé, les conclusions du colloque du C.N.A.L. de 1972 apparaissent aujourd'hui d'une extraordinaire jeunesse et d'une actualité fort utile.

Il y a quatre mois, la F.E.N. et l'A.P.A.J.H. donnaient ensemble à Nantes, le coup d'envoi de l'année internationale des personnes handicapées en consacrant une journée d'étude et deux déclarations à la fois parallèles et convergentes, si vous me permettez cette expression, à ce grave et préoccupant problème de l'éducation des enfants et adolescents handicapés.

Ces deux déclarations, auxquelles la F.E.N. attache la plus haute importance pour l'avenir se plaçaient déjà délibérément dans la perspective de changements sociaux en profondeur, même si elles devaient tenir compte des énormes contraintes imposées par une politique scolaire ségrégative, ainsi que l'abandon par l'Etat, de tout un pan de ses responsabilités : celui de l'enfance handicapée.

Déjà, dans les propos tenus à Nantes par le Président de l'A.P.A.J.H. et par le Secrétaire Général de la F.E.N., transparaissait l'espoir de modifications fondamentales dans notre société pour qu'enfin soit prise en compte de manière sérieuse et responsable, par le service public de l'Etat la totalité des problèmes d'éducation et de formation qui concernent les enfants et les adultes handicapés.

Quelques jours après la grande victoire populaire du 10 mai dernier, et l'élection à la présidence de la République de François Mitterrand, je veux vous dire l'immense espoir de renouveau qui est celui de la F.E.N.

Certes, nous savons que tout ne sera pas possible et que nos souhaits les plus ardents ne pourront certainement pas trouver de réponse satisfaisante dans l'immédiat, tant le passif est lourd et tant est grave le bilan de la politique anti-sociale imposée depuis plusieurs décennies.

Mais nous ne renoncerons à aucune de nos revendications et à aucun de nos objectifs. En syndicalistes réalistes et constructifs, nous nous refuserons à toute surenchère et à toute démagogie parce que notre désir profond, que j'exprime publiquement de la manière la plus nette est que la gauche l'emporte aux prochaines élections législatives de juin 1981.

Dès maintenant, nous établissons les bilans et préparons les dossiers d'objectifs. De grandes négociations sont annoncées. Si la victoire du 10 mai est confirmée par celle du mois de juin, alors, de vastes horizons s'ouvriront enfin devant nos pas.

Nous sommes prêts à discuter pour rendre irréversibles les grandes réformes de structures et d'esprit, capables de redonner au service public et laïque de l'Education Nationale la place éminente qui doit être la sienne dans un grand pays moderne.

Nous sommes prêts à discuter pour que l'école vive mieux en phase avec son temps, qu'elle s'ouvre à la vie et sur la vie, qu'elle intègre les réalités économiques et sociales pour mieux les dominer, qu'elle représente pour tous les jeunes y compris les jeunes handicapés la grande chance de leur existence.

Je suis sûr que la masse immense de nos camarades enseignants ou personnels d'éducation est prête à concrétiser l'espoir, et à créer ces dynamiques nouvelles qui leur donneront une plus grande dignité d'eux-mêmes et de leur mission au service du peuple.

Si le prochain ministre de l'Education Nationale est animé de cette volonté politique profonde de transformations qualitatives du service public d'éducation et de formation, alors les décennies qui viennent pourront mesurer ce qu'est la vraie grandeur d'un pays.

Aujourd'hui, les forces vives de la nation piaffent d'impatience sur la ligne de départ. Les projets s'élaborent. Des hommes et des femmes animés d'une foi nouvelle au service de la nation se préparent à prendre de hautes responsabilités.

A notre place, comme syndicalistes responsables, conscients d'avoir porté et maintenu nous-mêmes dans l'adversité pendant 23 ans les idéaux qui ont triomphé le 10 mai, nous entendons aujourd'hui tout mettre en œuvre pour que le changement et le progrès se traduisent dans les faits.

L'adaptation et l'éducation spécialisée représenteront pour le prochain gouvernement une affaire politique et de principe, et pas seulement une question de structures.

Nous savons que le problème des établissements privés est complexe. Nous savons que les sensibilités qui y prévalent ne peuvent être négligées. Mais dans la perspective de l'unification du service public et laïque de l'Education Nationale, nous ne saurions mettre à part ces établissements même si leur spécificité exige des dispositions particulières.

En tout état de cause, il faut qu'on sache de la manière la plus nette que nous ne revendiquons pas le monopole de l'enseignement et que l'intégration des personnels de l'enseignement privé dans le secteur public ne saurait être que le résultat de la négociation. Rien ne devra être imposé, parce que notre proposition est une proposition de paix scolaire, une solution de bon sens et de raison au service de l'enfance, et nous en sommes certains au service de la nation.



IL N'Y A PAS DE FATALITE DE L'INEGALITE

Je ne saurais oublier que les journées de l'A.P.A.J.H. ont voulu se situer dans le cadre de l'année internationale des personnes handicapées, mais en même temps dans celle du Centenaire des lois laïques.

Dès la semaine prochaine, les manifestations prévues par le C.N.A.L. vont se dérouler dans toute la France : c'est la fête que nous voulons recréer autour de l'école laïque et déjà nous savons que plus de 1 000 de ces fêtes auront lieu d'ici la fin du mois de juin.

La fête, parce que la laïcité c'est la liberté, parce que ce mot a été trop longtemps tronqué, et dévié de son sens.

Après la revanche des cléricaux prise sous le gouvernement de Vichy dans une des époques les plus sombres de notre histoire, toute l'évolution des 40 dernières années, malgré les batailles que nous avons menées ensemble a progressivement conduit à créer face à l'école publique un secteur privé confessionnel et patronal en concurrence directe. Il s'agissait d'utiliser cette école bénéficiant de toutes les largesses de l'Etat gaulliste ou giscardien, pour essayer de discréditer l'école laïque et pour tenter d'impulser dans l'opinion publique, et notamment chez les familles les plus modestes un courant, « d'étiquette populaire », en faveur d'une école en apparence banalisée, mais en réalité subordonnée aux intérêts d'une église ou à ceux du capitalisme.

Dans la dernière période la volonté de privatisation renforcée a représenté une ligne directrice du régime. Mais il y a pire. Des ministres, et en particulier celui de l'Education, ont cherché à donner aux jeunes et aux familles le sentiment de la fatalité de l'inégalité. Qu'on se souvienne de certain discours de Sélestat !

Il s'agissait de normaliser le handicap, si j'ose dire, handicap social, mais aussi toutes les formes de handicap par voie de conséquence.

Au nom d'une politique de redéploiement, mais en réalité de régression et d'abandon, des hommes et des femmes de droite ont ainsi contribué, par leur politique et par leur refus des moyens, à encourager la désespérance.

Le secteur de l'enfance handicapée illustre assez dramatiquement cette politique. L'Etat a laissé tout le terrain ou presque à l'initiative privée et je dois rendre hommage au nom de la F.E.N., à tous ceux et à toutes celles qui ont consacré ou qui consacrent l'essentiel de leur vie, à l'épanouissement le meilleur de ces jeunes desservis par la vie et la société, dans le cadre d'associations laïques.

On n'a peut-être pas toujours mesuré ce qu'exigeait d'efforts, de sacrifices et de dévouements un tel engagement dans un milieu le plus souvent mercantile.

Combien avons-nous constaté ailleurs d'exploitations de la détresse humaine et de l'angoisse des parents au nom de prétendus sentiments humanistes ou d'une pseudo politique sociale !

Combien de discours chaleureux avons-nous entendu de la part des membres des gouvernements de la droite ! Que de paroles, pour aussi peu d'actes réels de la part de notre Education Nationale.

Je me garderai bien sûr de noircir le tableau. Des réalisations étonnantes ont été faites grâce aux militants, aux enseignants, aux personnels, aux parents. Des progrès ont eu lieu grâce à l'action syndicale, mais sur le fond notre ministère s'est toujours refusé à prendre en charge un secteur d'éducation qui est naturellement de sa compétence.

Je sais tous les efforts qu'il nous faudra encore réaliser pour aider les parents d'enfants handicapés à dominer leur gêne et parfois même un sentiment de culpabilisation. On ne règlera pas par décret les situations douloureuses que nous connaissons tous. Mais la solidarité qui doit faire place à la notion d'assistance pour que soit affirmé dans les faits le droit à la dignité pour tous les jeunes et les adultes handicapés, ne prendra son sens et sa force que si elle est accompagnée d'une volonté politique claire de traiter de manière humaine et fraternelle des problèmes humains touchant avec tant d'acuité les sensibilités intimes de ceux qui sont directement concernés.



TOUT ENFANT EST EDUCABLE

Tout enfant est éduable. C'est là un principe fondamental qui explique notre démarche.

Et nous estimons que le service public de l'Education Nationale, s'il veut être à la hauteur de sa mission, doit se sentir responsable des actes éducatifs indispensables, même s'ils sont réduits, qui s'adressent à tout enfant handicapé. Même s'il ne s'agit que d'apporter une amélioration légère, de répondre à une lueur d'intelligence, de créer une parcelle de bonheur, le devoir des éducateurs laïques et du service public est d'apporter une réponse positive. Pour cela il ne suffit pas de mots : il y faut des moyens en hommes et en matériel. Et je reste encore stupéfait devant les intentions de notre ex ministre de pratiquer une politique d'intégration des enfants handicapés dans l'école, avec l'arrière pensée de faire des économies, sous le prétexte que les établissements spécialisés seraient moins indispensables. Jusqu'où serait-on allé dans l'inconscience et dans l'injustice ?

Quatre lignes de force peuvent être tracées pour définir la mission naturelle du service public :

- D'abord une politique de prévention des handicaps, dès le plus jeune âge, c'est à dire à l'école maternelle pour détecter les handicaps légers, les corriger à temps et réduire ainsi les retards scolaires. On voit comment une telle politique exige le développement du service de santé et universitaire dont on sait hélas dans quel état l'a mis la droite au pouvoir. Certes, la prévention des handicaps n'est pas une solution miracle et ne règlera pas toutes les difficultés, mais elle est un élément fondamental du dispositif éducatif nouveau capable de faire échec scolaire.

- Ensuite une politique de traitements spécifiques adaptés aux différents types de handicaps. Les établissements spécialisés garderont naturellement une grande utilité, à la condition qu'ils soient les moins isolés possibles. On sait toutes les difficultés qui s'attachent à ces établissements et toutes les réactions qu'ils provoquent dans la population et qui sont quelquefois intolérables. Là encore, c'est un état d'esprit nouveau qu'il faudra créer et auquel les grands media devraient pouvoir apporter leur concours. N'oublions jamais que les réactions anti-handicapés ne sont rien d'autre qu'une variante inconsciente du racisme.

- Puis une politique d'intégration dont Michel Gevrey a parlé ce matin. Politique prudente, qui nécessite de grandes qualités humaines et un travail d'équipe dans les écoles et les établissements pas toujours facile à réaliser. Les dynamiques nouvelles que j'évoquais précédemment devraient porter ce courant capable de transformer nos écoles et nos établissements en communautés éducatives riches des différences et des capacités individuelles de leurs membres.

- Enfin une politique de préparation à la vie. Cette expression n'est pas le fait du hasard. Notre système d'éducation est beaucoup trop élitiste, et la grande ambition que nous devons afficher dans cette période de notre histoire capitale sans doute pour le devenir de notre pays, c'est de démocratiser enfin l'éducation et la formation. Il ne s'agit plus seulement de préparer à la vie.

Je veux les plus grandes ambitions pour les jeunes handicapés. Ils ont droit à une éducation de la responsabilité et une éducation au civisme pour être en mesure de conquérir autant que possible par eux-mêmes, et en tout cas avec l'aide des éducateurs et des forces vives de la société, ce droit à la dignité qui est une exigence majeure.

Ils ont droit d'accéder à l'autonomie chaque fois que cela est possible et le service public d'éducation doit leur en fournir les moyens.

Ils ont droit d'acquérir des qualifications professionnelles chaque fois qu'ils le pourront pour mieux surmonter leur handicap. Et le service public doit leur offrir un éventail large de formation initiale pour augmenter leurs chances de lutter efficacement contre l'inégalité.

C'est une œuvre globale qui engage toute l'Education Nationale qui doit être entreprise pour répondre enfin aux besoins de ces jeunes françaises et de ces jeunes français que le sort ou la naissance ont désavantagés.

Mais ne nous y trompons pas. Si nous devons accoutumer les jeunes dès l'école à vivre avec l'autre, à s'habituer à ses différences, à l'aider, à mettre en commun les ressources des deux, la tâche est grande pour conduire les adultes à adopter les mêmes comportements.

La préparation à la vie des jeunes handicapés ne saurait être dissociée de la formation des adultes handicapés ou non. Il s'agit en effet que dans les entreprises il n'y ait plus jamais de mise à l'écart.

Il nous faudra instaurer un nouvel esprit d'où seront absents la commisération ou l'apitoiement. Un nouvel esprit fait de volonté altruiste et de ce qu'on pourrait appeler d'une volonté de mutualisation des difficultés comme des satisfactions.

Pour aller dans cette voie il ne suffit pas d'ouvrir le monde du travail, de réserver des places ici ou là. C'est une transformation des mentalités que nous devons susciter. Quelle tâche nous attend dans cette perspective, mais quelle mission enthousiaste ce peut être d'aller ainsi, comme vous le montrez, depuis tant d'années déjà, militants de l'A.P.A.J.H., vers cette recherche de la fraternité !

Mes Chers Amis, j'ai voulu dans cette réflexion mettre l'accent à la fois sur les grandes préoccupations qui vous motivent, et sur l'actualité qui provoque chez les plus modérés d'entre nous la joie profonde de se sentir revivre au service d'une grande cause.

Pardonnez-moi si j'ai parfois un peu passionné mes propos. Mais il n'est pas d'engagement réel sans une passion sincère.

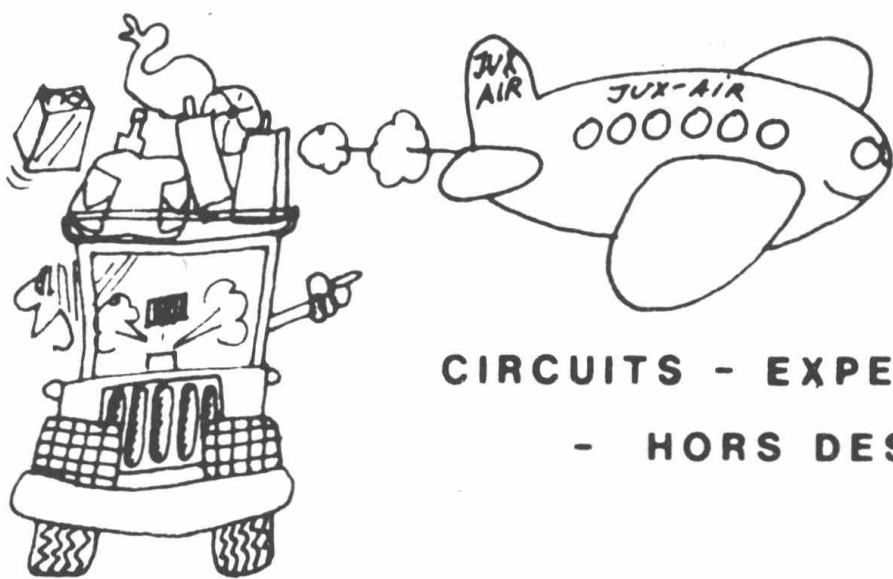
Vous avez avec l'A.P.A.J.H. tracé des voies exemplaires. Vous avez lutté pour des réponses humaines et de la meilleure qualité à des problèmes humains.

La F.E.N. est à votre écoute. Ensemble, avec nos syndicats nationaux nous avons une grande tâche à accomplir. Nous le ferons avec modestie mais avec détermination. Nous le ferons surtout avec dans le cœur le sentiment très fort de participer à notre place à la construction d'une société plus juste.

Ensemble, sans précipitation mais sans retard, sachons emprunter les chemins qui montent.



VOYAGEZ HORS DES HORDES !



VOLS LOINTAINS
- PAS CHERS !

CIRCUITS - EXPEDITIONS - TREKKINGS
- HORS DES SENTIERS BATTUS !

CENTRES DE VACANCES - HOTELS - APPARTEMENTS - CHALETS
- SYMPA !

VOYAGEZ HORS DES HORDES !



VOYAGES POUR GROUPES DE JEUNES
- ET MOINS JEUNES

TRAINS RAPIDES
- A REDUCTION !



COURS DE LANGUE - VIVANTS !

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS:

ASSOCIATION DU TOURISME SOCIAL A.S.B.L.
SOTOUR

TOURISME DES JEUNES

21, RUE ALDRINGEN (ENTRE-SOL) LUXEMBOURG

TÉLÉPHONES: 465 14 ET 226 73

BUREAUX OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9.30 À 12.30 ET
DE 13.30 À 18.15, LE SAMEDI DE 10.00 À 12.00

👓👓👓👓👓👓👓 IMPORTANT

TOUTS NOS SERVICES SONT RÉSERVÉS EXCLUSIVEMENT À NOS MEMBRES !

Pour recevoir votre nouvelle carte de membre, il vous suffit de virer la somme de 50.-frs à notre CCP 19440-40, en indiquant votre nom, prénom, adresse, profession et date de naissance, ou bien vous passez en notre bureau et vous pourrez en même temps emporter nos nouvelles brochures.



Une nouvelle gamme de protections pour l'hygiène et le confort de l'incontinent.

Par la gêne qu'elle provoque, l'incontinence nécessite des solutions d'hygiène et de confort maximales. Pour l'incontinent, en effet, il s'agit de pouvoir aller et venir librement. Sans contrainte, sans arrière-pensée. Avec la nouvelle gamme de protections Kay Plus, chaque incontinent trouvera désormais la solution qui lui convient idéalement.

Des changes grande taille.

Jetables et d'une grande capacité d'absorption, ils se portent avec la pointe ou le slip extensible Kay Plus.

Des alèzes super-absorbantes.

Leur épais matelas de mousse et leur feuille plastique procurent une grande absorption et garantissent son imperméabilité.

Des protège-matelas intraversables.

Doux et solides, ils permettent une protection très étendue de la literie.

Des pointes à nouer.

Lavables, elles forment, avec les changes grande taille, un ensemble absorbant, étanche et discret.

Des slips extensibles.

Aérés, adaptables au corps et lavables, ils assurent un excellent maintien des changes et une discrétion absolue.



KAY PLUS de lotus

La première gamme de protections pour incontinents, vendues aussi en grandes surfaces.

BON A DECOUPER. Envoyez à mon adresse privée, sous enveloppe discrète, votre documentation sur la gamme Kay Plus, ainsi que la liste des distributeurs.

Nom

Rue n°

Code postal Localité

Bon à envoyer à: **EMILE KASS ET FILS** senc - 4, rue Astrid - Luxembourg

Pour vos excursions
en autocar,
demandez notre choix
de programmes pour
sociétés et notre brochure
des circuits organisés
à travers toute l'Europe.
Keispelt Tél. 301-46 (3 lignes)
Eischen Tél. 396-31

Pour vos voyages en train,
en avion, en bateau et
avec votre voiture privée,
adressez vous au
bureau de voyages
«4-Saisons»,
11, avenue de la Liberté,
Luxembourg
Téléphone 21188



Demy Cars

Entreprise d'autocars Bureau de voyages



EICHER FRERES
s. à r. l.

STRASSEN - 120, route d'Arlon

Téléphones: 31 88 19 - 31 03 61,

Exposition permanente d'installation de dessin, de machines et appareils

pour la reproduction et les arts graphiques, mobilier scolaire.

minimod'

confection pour enfants

literie

liste de naissance



105, rue de l'alzette / esch-sur-alzette - tél: 5 20 54

propriétaire: mme barbadori-pannacci

CK FACHGESCHAFTE



CK Photo Forum

CK Photo Center

CK Photo Aldringen

**IMMER IN
IHRER NÄHE**

Interphot

Discophot

Centre Cinéma

Cinephot

Schulische Integration lern- und verhaltensgestörter Kinder in Schweden

Von Almut Neukäter, Heinz Neukäter und Hans Wocken

1. Vorbemerkungen

Die Verfasser haben in den Jahren 1980 und 1981 mit einem wechselnden Teilnehmerkreis Studienreisen nach Schweden unternommen. An der Studienfahrt 1981 haben Studenten der Universität Dortmund teilgenommen. Im vorliegenden Bericht werden insbesondere Beobachtungen und Erfahrungen aus der Studienfahrt 1981 mitgeteilt.

Die Studienfahrt führte uns nach Südschweden in die Städte Malmö, Lund und Växjö. *Olof Magne*, der Präsident der European Association for Special Education (EASE), und *Bente Mjöberg*, Dozentin für Vorschulpädagogik an der Universität Växjö, haben für uns ein gediegenes Reiseprogramm zusammengestellt, die Türen zu zahlreichen Schulen und pädagogischen Einrichtungen geöffnet, und standen uns auch selbst in all den Tagen bereitwillig als Gesprächspartner zur Verfügung.

Leitfrage unserer Reise war natürlich: Wie halten es die Schweden mit der Integration behinderter Schüler? Als Zielgruppe standen dabei die lern- und verhaltensgestörten Kinder im Blickpunkt unserer Aufmerksamkeit. Längerfristige Perspektive war die Frage, ob die schwedischen Erfahrungen auf deutsche Verhältnisse übertragen und für eigene Reformvorhaben genutzt werden können.

2. Gesellschaftliche und schulische Rahmenbedingungen

Werfen wir zunächst einen kurzen Blick auf den gesellschaftlich-historischen Kontext. Die gesellschaftlichen Rahmenbedingungen der schwedischen Schule unterscheiden sich nicht grundlegend von den Verhältnissen in der Bundesrepublik. Hier wie dort stehen Schul- und Erziehungsprobleme in einem mehr oder minder engen Zusammenhang mit sozialen, ökonomischen und ökologischen Problemen. Verknappung der Finanzen, Arbeitslosigkeit, Alkoholismus, höhere Problembelastung in Familien aus unteren Einkommensschichten und in bestimmten Wohngebieten – dieses waren unter anderen Stichworte, die von den schwedischen Lehrern immer wieder genannt wurden.

*) Vortrag auf der 18. Arbeitstagung der Dozenten für Sonderpädagogik in Würzburg.



Bild 1

Und natürlich gibt es in Schweden auch Kinder ausländischer Arbeitnehmer. Während der quantitative Anteil der Ausländerkinder den Werten in der Bundesrepublik entspricht, dürfte die Vielfalt der Nationalitäten ungleich größer sein. An einer Grundschule wurden Kinder aus 17 verschiedenen Nationen gezählt. Alle ausländischen Kinder erhielten 1 bis 2 Stunden wöchentlich Unterricht in ihrer Landessprache.

Ungeachtet vergleichbarer gesellschaftlicher Rahmenbedingungen bestehen erhebliche Unterschiede zwischen dem schwedischen und dem deutschen Schulsystem. Politisch unumstrittene Regelschule ist in Schweden die 9 Jahrgänge umfassende Grundschule. Diese neunjährige Grundschule ist Pflichtschule für alle Kinder; die schwedische Grundschule ist eine Gesamtschule, die im wesentlichen nur horizontal nach Jahrgängen und Schulstufen gegliedert ist und keine durchgängige vertikale Differenzierung nach irgendwelchen Leistungskriterien kennt.

Alle Grundschulen werden als Ganztagschulen geführt, in denen die Kinder ein kostenloses Mittagessen bekommen und den größten Teil des Tages verbringen. Ganztagschulen sind in der Lage, den Schul- und Unterrichtsbetrieb flexibler zu gestalten; sie übernehmen auch vielfältige Aufgaben, die bislang eher von den Familien wahrgenommen wurden.

3. Förderung von Kindern mit Schulschwierigkeiten

Schulschwierigkeiten gelten in der grundskola als eine ganz normale Sache (Bild 1). Jedes Kind soll Hilfe bekommen, wenn und wo es sie braucht. Ungefähr 25 Prozent aller Schüler erhalten im Verlaufe ihrer Schulzeit einen speziellen Förderunterricht. Ein einzelner Schüler kann bis zu 15 Stunden wöchentlich Förderunterricht bekommen. Das Grundkonzept



Bild 2

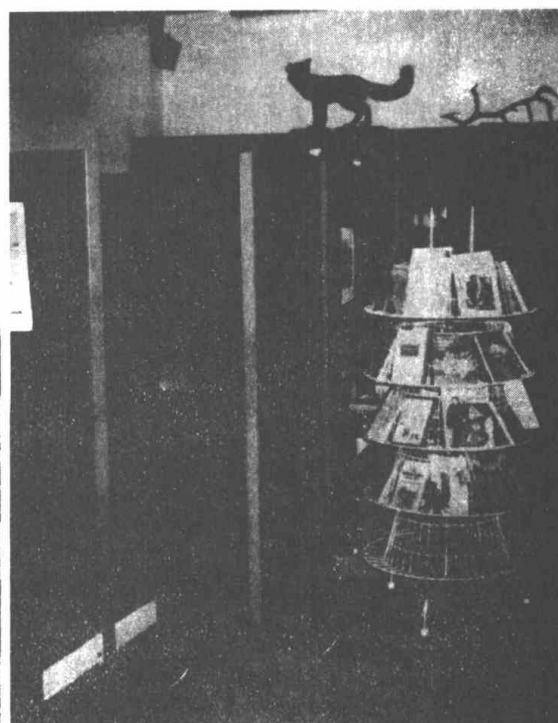


Bild 3

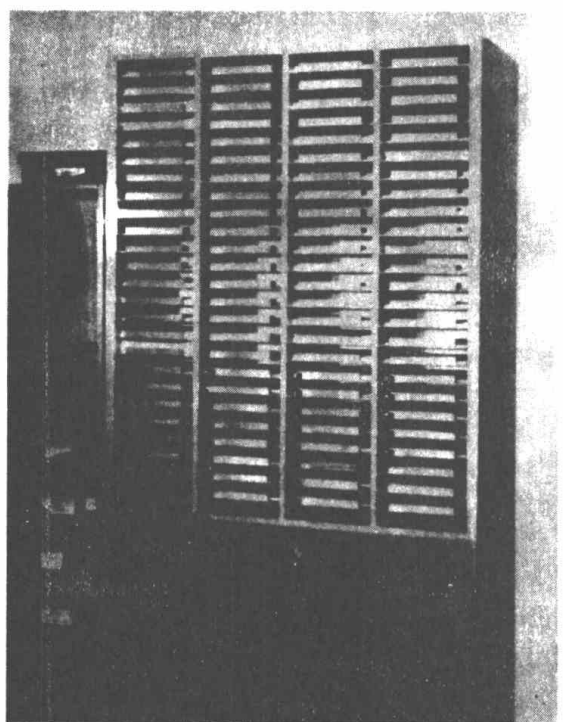


Bild 4



Bild 5

Almut Neukäter, Heinz Neukäter und Hans Wocken

der Spezialpädagogik in der Grundskola lässt sich vielleicht auf die einfache Formel bringen: Schüler mit unterschiedlichen Schwierigkeiten müssen auch unterschiedlich gefördert werden. Oder noch kürzer: Integration durch Differenzierung.

Es sind im wesentlichen fünf Bedingungen, die eine spezialpädagogische Förderung von Schülern mit Schulschwierigkeiten ermöglichen und begünstigen:

Ein differenzierter Unterricht setzt *erstens* eine differenzierte Raumorganisation voraus. Eine ganze Reihe von Schulen, die wir besucht haben, war als offene Schule konzipiert. Neben den üblichen Klassenzimmern und Fachräumen findet man dort auch größere Studierhallen. Diese Großräume sind mit beweglichem Mobiliar ausgestattet und werden für unterschiedliche Zwecke genutzt, zum Beispiel

- als Klassenraum;
- als offener Lernplatz;
- als geschützter Gruppenraum;
- als Bibliothek (Bild 2);
- als Informations- und Ausstellungsfläche;
- zur Aufbewahrung von Präsentation von Medien (Bild 3);
- als Entspannungs- und Ruhezone;
- als Rückzugsebene.

Ein differenzierender Unterricht erfordert *zweitens* ein differenziertes Medienangebot (Bild 4). Das Angebot an didaktischen Medien und Materialien ist von einer imponierenden Vielfalt und Reichhaltigkeit. In puncto Ausstattung sucht die schwedische Schule ihresgleichen.

Die Medien werden in der offenen Schule nicht im Lehrmittelzimmer oder hinter verschlossenen Türen aufbewahrt, sondern für die Schüler zugänglich, sozusagen zum Gebrauch präsentiert (Bild 5).

Raumangebot und Medienangebot in der offenen Schule machen zusammen genommen das aus, was man unter einer anregungsreichen Lernumwelt versteht.

Ein differenzierender Unterricht äußert sich *drittens* in variablen Unterrichtsformen (Bild 6). Sicherlich gibt es auch in der reformierten Grundskola weiterhin Klassenunterricht. Die Entlastung der Grundschule vom Selektions- und Leistungsdruck schlägt sich jedoch für Besucher spürbar in einer gelösten und freundlichen Lernatmosphäre nieder.

Wir haben sehr häufig Schüler angetroffen, die einzeln, zu zweit oder in Kleingruppen lernen (Bild 7). Beim Anschauen dieser Bilder stellte ein 11-jähriger Schüler aus der Bundesrepublik die erstaunte Frage: „Haben die denn gar keinen Unterricht?“ Die verwunderte Frage eines „traditionellen“ Schülers kann verdeutlichen, daß eine Variation von Unterrichtsformen und Unterrichtsmethoden nicht etwas Selbstverständliches und Belangloses ist, sondern als eine qualitative Veränderung von Schule und Unterricht erlebt wird.

Differenzierender Unterricht erfordert *viertens* eine günstige Lehrer-Schüler-Relation. Die Bereitschaft von Regelschullehrern, sich intensiver um Kinder mit abweichendem Lern-, Leistungs- und Sozialverhalten zu kümmern, nimmt im allgemeinen bei kleinen Klassen

Schulische Integration lern- und verhaltensgestörter Kinder in Schweden

Bild 7



Bild 6



Bild 8

und einer günstigen Betreuer-Schüler-Relation zu. Die Klassenfrequenz in der grundskola beträgt in der Unterstufe etwa 25 Schüler, in der Mittel- und Oberstufe etwa 30 Schüler. Diese Lehrer-Schüler-Relation muß deshalb positiv veranschlagt werden, weil die Lehrer durch weiteres pädagogisches Personal, zum Beispiel durch Schulpsychologen, Krankenschwestern, Freizeitpädagogen und Sozialarbeiter unterstützt und entlastet werden.

Differenzierender Unterricht erfordert schließlich *fünftens* die Mitarbeit von Sonderpädagogen in der Grundschule. Wir konnten innerhalb der grundskola die folgenden spezialpädagogischen Interventionsformen beobachten:

- Im *Assistenzunterricht* gibt der Speziallehrer hilfsbedürftigen Schülern unmittelbare und konkrete Lernunterstützung, während der Klassenlehrer die übrigen Mitschüler unterrichtet.
- Im *Klinikunterricht* (Bild 8) arbeitet der Speziallehrer mit einer kleinen Gruppe, gelegent-

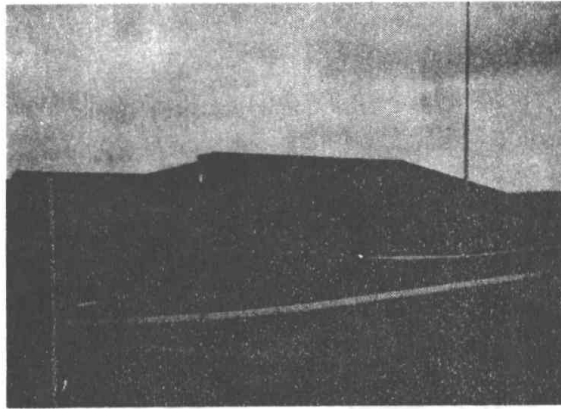


Bild 9

- lich auch mit einzelnen Kindern stundenweise außerhalb des Klassenunterrichts.
- Bei Bedarf übernimmt der Speziallehrer *Spezialklassen* mit lernschwachen und verhaltensauffälligen Schülern für einen längeren Zeitraum. In einem konkreten Fall hat ein Speziallehrer mit einer Gruppe von Problemschülern in einem größeren Projekt ein in unmittelbarer Nähe gelegenes Haus vollständig renoviert und für Unterrichtszwecke hergerichtet.

Die Integration behinderter Kinder findet in Schweden offenkundig unter günstigen schulischen Rahmenbedingungen statt. Bei allen Überlegungen zur Übertragbarkeit müssen jedoch nicht nur diese schulischen Parameter vergleichend aufeinander bezogen werden, darüber hinaus sind auch die unterschiedlichen bildungspolitischen Strukturen zu beachten. Neuere Reformbestrebungen in Schweden gestehen den Kommunen und Schulbezirken eine relativ große Autonomie bei der Verwendung staatlicher Mittel und der konzeptionellen Gestaltung der Schule zu. Dies führt zu einer bemerkenswerten Vielfalt sonderpädagogischer Organisationsmodelle, die bereits innerhalb einer Stadt sichtbar wird. Im Gegensatz zur hierarchisch verwalteten Schule in der Bundesrepublik ist das Schulwesen in Schweden durch seine größere Gemeindeorientierung und die stärkere Basisbeteiligung an Entscheidungs- und Planungsprozessen anpassungsfähiger und experimentierfreudiger.

Der mühsame Aufstieg der Gesamtschule oder auch die bescheidene Innovationswirkung der Bildungsratsempfehlungen „Zur pädagogischen Förderung Behinderter und von Behinderung bedrohter Kinder und Jugendlicher“ (1973) sind geschichtliche Belege, wieviel an sonderpädagogisch relevanten Reformen hierzulande erwartet und durchgesetzt werden kann.

4. Formen integrativer und segregativer Beschulung

Die bisherigen Ausführungen zur Sonderpädagogik in der grundskola müssen nun um wesentliche Inhalte und einschränkende Hinweise ergänzt werden, wenn nicht ein falsches Bild von Schweden entstehen soll. Die schwedische Grundschule kümmert sich nämlich gegenwärtig in der Hauptsache nur um die Integration von Schülern mit weniger gravierenden Lern- und Verhaltensstörungen. Das Spektrum sonderpädagogischer Organisationsformen für Geistigbehinderte und für Schüler mit manifesten Verhaltensstörungen ist sehr weit

Schulische Integration lern- und verhaltensgestörter Kinder in Schweden

gespannt und reicht von teilintegrativen Maßnahmen bis hin zu separaten schulischen Einrichtungen hergebrachter Art. Dies soll nun näher ausgeführt werden.

Die Schweden haben sich bedauerlicherweise eine sehr ungenaue Verwendung des Begriffs Integration zu eigen gemacht. Möglicherweise unter dem Druck ideologischer Zielvorgaben und gesellschaftlicher Erwartungen werden gelegentlich auch Einrichtungen, die nach unserem Verständnis gemeinhin als Ausdrucksformen von Separation angesehen werden, mit integrativen Wortetiketten versehen. Im wesentlichen werden dreierlei Integrationsformen unterschieden (Söder 1980 b):

Eine *lokale Integration* liegt dann vor, wenn die physische Nähe zwischen Behinderten und Nichtbehinderten reduziert wird und beide Gruppen sich in raumzeitlicher Nähe zueinander befinden. Ein konkretes Beispiel ist die räumliche Unterbringung von Geistigbehinderten und Regelschülern im gleichen Schulhaus.

Von *funktionaler Integration* ist dann die Rede, wenn Behinderte und Nichtbehinderte die gleichen personellen und materiellen Ressourcen benutzen. Die Bandbreite der funktionalen Integration reicht von der gleichen Bushaltestelle über den gleichzeitig genutzten Schulhof oder Speisesaal bis hin zu gemeinsamen Schul- und Unterrichtsveranstaltungen. So konnten wir in einem Fall schwerbehinderte Kinder in den Werkräumen einer grundskola antreffen.

Soziale Integration schließlich ist dann gegeben, wenn Behinderte und Nichtbehinderte interaktive Beziehungen unterhalten und beide Gruppen sich wechselseitig akzeptieren und akzeptiert fühlen. Dies ist die erklärte Zielsetzung der dargestellten grundskola.

Neben den angeführten Formen einer lokalen, funktionalen und sozialen Integration behinderter Schüler haben wir – insbesondere in Lund und Växjö – auch selbständige Einrichtungen für verhaltensgestörte und geistigbehinderte Schüler gesehen, die unseren Schulen sehr ähnlich sind. Bild 9 zeigt eine Sonderschule für Geistigbehinderte.

Bei dem Besuch von Schulen für Geistigbehinderte haben wir eine überraschende Feststellung machen müssen, die des Nachdenkens wert ist. Nach unserem subjektiven Eindruck wurden in Schulen für Geistigbehinderte auch Schüler aufgenommen und beschult, die hierzulande wohl eher in Schulen für Lernbehinderte wiederzufinden sind. Die Integration von Kindern „mit generalisierten Lernstörungen“ (Kanter 1977) wird scheinbar erkaufte mit einer schulischen „Deklassierung“ von „Lernbehinderten im engeren Sinne“ (Kanter 1977) zu Geistigbehinderten. Möglicherweise stößt die schwedische grundskola bei der Förderung von Lernbehinderten im engeren Sinne auf systematische Grenzen.

Bei den Schulen für Verhaltensgestörte handelt es sich um kleinste, individuell ausgestattete Einheiten, die zwischen 8 und 14 Kinder aus der Oberstufe der Grundschule aufnehmen. Die Speziallehrer haben hier bei der inhaltlichen und methodischen Gestaltung der pädagogischen Arbeit sehr weitgehende Freiheiten.

5. Bilanz

Zuguterletzt möchten wir eine persönliche Bilanz unserer Reise ziehen und unsere Erfahrungen in einigen Thesen zum Ausdruck bringen.

An erster Stelle soll eine nahezu banale Lernerfahrung genannt werden. Wir haben gelernt, daß man nicht alles glauben darf, was in Büchern steht. Nach all dem, was man hierzulande

über Schulkliniken, Spezialunterricht und über das schwedische Modell lesen kann, ist es nur allzu verständlich, wenn Schwedenfahrer mit hochgespannten Erwartungen die Reise antreten und auf den ersten Blick zwangsläufig enttäuscht werden. Wir mußten Abschied nehmen von dem Vorurteil, Schweden sei das Land ohne Sonderschulen und mit vollständiger Integration behinderter Schüler.

Trotz einiger Abstriche scheint uns Schweden dennoch in mancher Hinsicht vorbildlich und anregend zu sein. Die schulische Integration Behinderter wird in Schweden nicht um jeden Preis und nicht nach dem Alles-oder-Nichts-Prinzip vollzogen. Die Formen und Möglichkeiten einer integrierten schulischen Förderung sehen in der Provinz anders aus als in städtischen Gebieten, darüber hinaus wird die Integrationsfrage für unterschiedliche Behinderungen durchaus unterschiedlich beantwortet. Ohne das Ziel aus dem Auge zu verlieren, werden pragmatische Lösungen bevorzugt und in einer flexiblen Art und Weise Organisationsformen der pädagogischen Versorgung etabliert, die sowohl den Behinderten als auch den lokalen Gegebenheiten Rechnung zu tragen vermögen. In diesem Sinne stünde auch der eintönigen, uniformen Sonderschullandschaft bei uns eine gehörige Portion Variabilität gut zu Gesicht. Um einer vorzeitigen Erstarrung und Verfestigung von separierten Sondereinrichtungen für Behinderte entgegenzuwirken, wäre es notwendig, in breiterem Umfange in pragmatischen Modellversuchen mögliche Alternativen zum Bestehenden zu erproben.

Wir haben in Schweden ein Land gefunden, dessen öffentliches Bewußtsein weithin durch positive Einstellungen gegenüber Behinderten geprägt ist. Die gesellschaftliche und schulische Integration Behinderter ist eine Zielsetzung, die von einer breiten Öffentlichkeit getragen wird, über allen Parteien hinweg Geltung hat, von den Erziehungswissenschaftlern dem Grund nach geteilt und von den Spezial- und Regelpädagogen in der Praxis engagiert angegangen wird. Die Integration Behinderter wird in Schweden nach unserem Eindruck wirklich gewollt und spürbar vorangetrieben. Die mitmenschliche Akzeptanz von Behinderten, der deutliche Integrationswille und die pädagogische Solidarität mit devianten Schülern gehören zu den beeindruckendsten Erfahrungen, die deutsche Besucher aus Schweden mitnehmen können.

Literatur

- Altstaedt, I.*: Lernbehinderte. Kritische Entwicklungsgeschichte eines Notstandes. Hamburg (Rowohlt) 1977
- Altstaedt, I.*: Fortschritte der Integration behinderter Schüler in Schweden. *Sonderpädagogik* 1981, 49–57
- Büch-Herrmann, S.*: Spezialunterricht, besonders Klinikunterricht in der schwedischen Grundschule. *Z. Heilpäd.* 1973, 941–954
- Kanter, G. O.*: Lernbehinderungen und die Personengruppe der Lernbehinderten. In: *G. O. Kanter/O. Speck* (Hrsg.): *Pädagogik der Lernbehinderten*. Berlin (Marhold) 1977, 34–64
- Kniel, A.*: Die Schule für Lernbehinderte und ihre Alternativen. Rheinstetten (Schindele) 1979
- Kniel, A.*: Lassen sich die Erfahrungen des Auslands mit Alternativen zur Schule für Lernbehinderte auf Verhältnisse in der BRD übertragen? *Z. Heilpäd.* 1980, 613–619
- Kniel, A. und Meyer-Rutz, E.*: Schulische Integration von Kindern mit Lernschwierigkeiten. *Ergebnisse schwedischer Untersuchungen*. *West. päd. Beiträge* 1976, 332–339

Schulische Integration lern- und verhaltensgestörter Kinder in Schweden

- Lohmann, J.*: Gesamtschulreform in Schweden. Gesamtschul-Informationen 1980, Heft 2, 52–73
- Magdeburg, H.*: Die Förderung von lern- und verhaltensgestörten Schülern in der schwedischen Grundschule. In: *G. Bechert und G. Heermann* (Hrsg.): Chancengleichheit durch Förderung. Weinheim (Beltz) 1972, 153–166
- Muth, J. und Topsch, W.*: Schulkliniken in Schweden – ein Modell für die Förderung lernschwacher Kinder. Sonderpädagogik 1972, 117–124
- Myschker, N.*: Die Integration von behinderten Kindern im schwedischen Gesamtschulsystem. Z. Heilpäd. 1971, 443–446
- Reinartz, A.*: Internationale Modelle und Tendenzen zur Förderung Behinderter in der allgemeinen Schule. Die Grundschule 1973, 330–334
- Söder, M.*: Soziale Integration und berufliche Eingliederung Behinderter. Z. Heilpäd. 1980a, 361–370
- Söder, M.*: School Integration of the Mentally Retarded. Analysis of concepts, research and research needs. In: National Swedish Board of Education (Ed.): Research and Development concerning Integration of handicapped pupils into the ordinary school system. Stockholm 1980 b, 1–30

Anschriften der Autoren:

Dipl.-Päd. *Almut Neukäter*
Dr. *Heinz Neukäter*
Universität Dortmund
Kreuzstraße 155
4600 Dortmund 1

Prof. Dr. *Hans Wocken*
Universität Hamburg
Sedanstraße 19
2000 Hamburg 13

M·A·N

Lastkraftwagen Kommunalfahrzeuge Omnibusse

M.A.N. bietet Lastkraftwagen für alle Zweige der Wirtschaft: für den Klein- und Handwerksbetrieb. Für das Großunternehmen. Für den gewerblichen Güterverkehr. Für den Werkverkehr, für den Verteilerverkehr und für den grenzüberschreitenden Fernverkehr. Für die Bauwirtschaft und für Sonderaufgaben. Von 10 bis 40 t zul. Gesamtgewicht. Mit 100–294 kW, 136–400 wirtschaftlichen DIN-PS. M.A.N. liefert Kurzhauber, Frontlenker und Unterflurfahrzeuge. Zweiachser, Dreifachser und Vierachser mit Blatt-, Blatt/Luft- und Voll-Luftfederung. M.A.N. liefert auch LKW mit Allradantrieb.

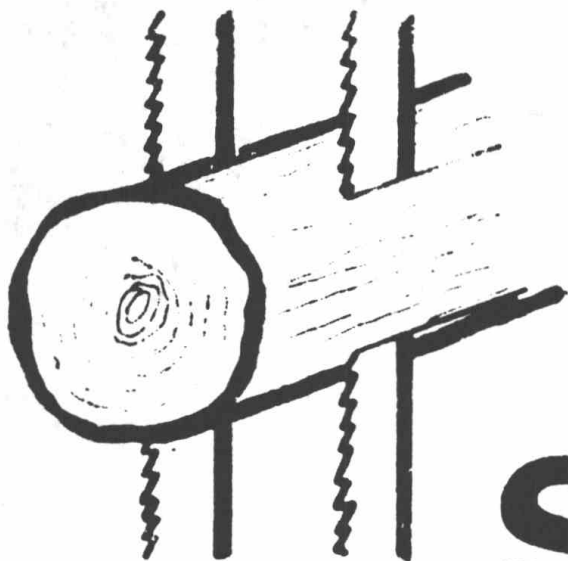
importateur général **GARAGE J.P. SCHOLER**
Succ. Charles **STEINMETZ - SCHOLER**
- Tél.: 43 32 52 - 43 32 64 - Telex : 2357 MANSVLU
206 , rue de Neudorf
LUXEMBOURG

**Dât Geschäft wo' Dir fand
wât Dir sicht**



Librairie - Papeterie
- Jouets éducatifs
Fournitures pour écoles

27, Rue du fossé LUXEMBOURG



scholtes

**atelier de constructions en bois
scierie**

**manternach (gr.d. de luxembourg)
téléphones: 7 12 24 et 7 11 80**

livraisons de:

bois de construction

bois de charpente

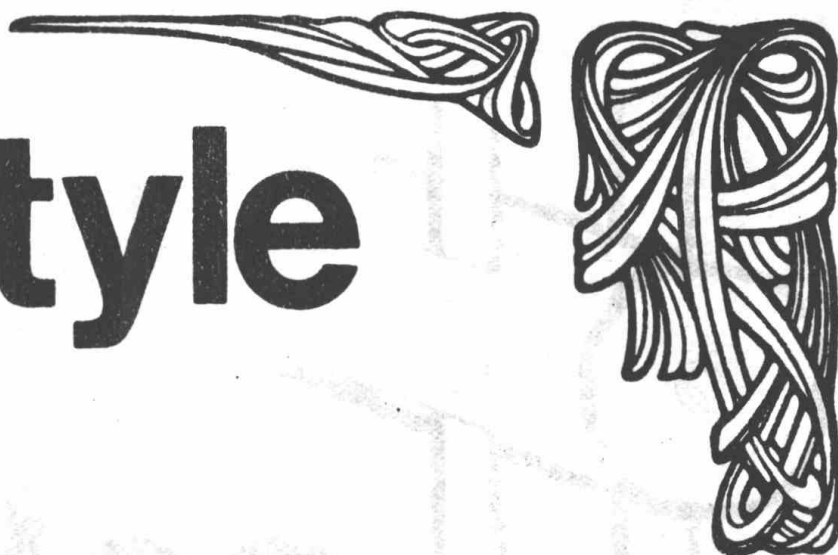
bois d'emballage (résineux et feuillus)

planches, madriers, lattes

**livraisons au centre de réadaptation
à capellen**

Boutique

Italianstyle



Propriétaire G. GRILLI-KUHN

exclusivités italiennes en prêt-à-porter féminin

ESCH-SUR-ALZETTE (Gr.-D. de LUXEMBOURG)

113, rue de l'Alzette - Téléphone 5 29 46



- all Woch
- fir Er Informatioun
- fir Eren Zäitverdreiw
- Interessant a leweg
- onafhängeg an onparteiesch
- mam Revue-Agenda gratis
kompletten TV-Programm
Kino Theater Frëizäit

REVUE

d'lëtzebuerger Illustréiert

Rédaction et Service de Publicité
Bertrange, Tel. 31 10 11

Administration et Abonnements
40, Avenue de la Gare, Luxembourg,
Tel. 48 76 61



belle jardiniers
HAUTE CONFECTION
RUE DE L'ALZETTE ESCH SUR ALZETTE

Propriétaire A. SELIGMANN

ESCH SUR ALZETTE
(Grand Duché de Luxembourg)
Téléphone 5 23 16



REFLETS D'UN MONDE ANTIQUE
O U
LES SOURCES DE NOTRE CIVILISATION

Robert SCHAACK-ETIENNE
Membre de l'Institut Grand-Ducal

Des voyages autour de la Méditerranée ont déterminé l'auteur à nous faire revivre les civilisations antiques qui ont influencé l'espace culturel où il vit.

L'ouvrage, rédigé dans un style concis et élégant, passionne par la diversité des sujets:

Réflexion préliminaire; survol historique; la vie religieuse et morale; la vie intellectuelle, scientifique, économique et artistique; la société, le pouvoir, le droit; réflexion finale.

Le livre, sorti du Centre de réadaptation à Cap, est vendu au profit exclusif de la Ligue luxembourgeoise pour le secours aux enfants, aux adolescents et aux adultes mentalement et cérébralement handicapés (Ligue H.M.C.).

On peut faire la commande de l'ouvrage, soit au Centre de réadaptation prémentionné, soit dans les librairies.

B O N D E C O M M A N D E

R E F L E T D ' U N M O N D E A N T I Q U E

O U

L E S S O U R C E S D E N O T R E C I V I L I S A T I O N

Robert SCHAAK-ETIENNE

Membre de l'Institut Grand-Ducal

Nom:

Prénom:

Adresse:

Nombre de livres commandés:

L'envoi aura lieu dès le virement opéré au compte-chèque postal sous

"Centre de réadaptation à Cap", no 46374-08.

Le prix s'élève à 350.- francs par livre.

NOUVEAUTE

REFLETS D'UN MONDE ANTIQUE

ou

Les sources de notre civilisation

ROBERT SCHAACK - ETIENNE

membre de l'Institut Grand - Ducal



Vente au profit exclusif de la

Ligue H. M. C.

**Ligue luxembourgeoise pour le secours aux
enfants, aux adolescents et aux adultes mentalement
et cérébralement handicapés**

Ligue H.M.C. - Compte chèques postaux 77-77 - 2, rue J.-P. Brasseur, Luxembourg

Petite Fleur



La forme originale est inspirée par d'anciennes pièces d'orfèvrerie et d'argenterie de style Louis XIV. Créée vers 1780 à Septfontaines-lez-Luxembourg elle fut très populaire au début du 19^{ième} siècle. Mr. Ludwig Scherer, designer à la Faïencerie de Luxembourg, développa à partir de pièces originales un assortiment élégant de flair romantique. Le décor PETITE FLEUR créé par Christine Reuter ravit par son élégance les amateurs de porcelaine fine. PETITE FLEUR s'achète pièce par pièce avec une garantie de réassortiment jusqu'en 1990. Elle est garantie lave-vaisselle comme tous les décors VILLEROY & BOCH.

VILLEROY & BOCH s.à r.l.

Ancienne Manufacture Impériale et Royale fondée en 1767

Luxembourg